

**Liste des délibérations prises en
Conseil Communautaire le 14 avril 2025 à 18 h à Marciac
Salle du Cinéma de Marciac
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

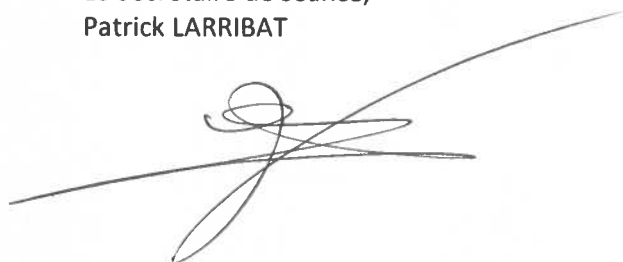
Secrétaire de séance : Patrick Larribat

N° de délibération	Objet	Décision
D20250414/01/7.1	Situation de la piscine de Marciac - état des lieux et travaux à réalisation en urgence pour sécuriser	36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), 1 abstention (Jean-Paul Forment)
D20250414/02/5.6	Indemnités d'élus : rapport 2024	Unanimité
D20250414/03/7.2	Vote des taux des taxes directes locales pour 2025	Unanimité
D20250414/04/7.2	Vote des taux relatifs à la Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM) 2025	Unanimité
D20250414/05/7.2	GEMAPI : Approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025	Unanimité
D20250414/06/7.10	Rapport sur l'évolution des montants des attributions de compensation 2024	Unanimité
D20250414/07/7.10	Montant des attributions de compensation pour l'année 2025	Unanimité
D20250414/08/7.1	Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique 2024	30 voix pour, 5 voix contre (Gérard Castet, Nathalie Barrouillet, Monique Persillon, Isabelle Blanchard, Jean-Paul Forment), 2 abstentions (Pascal Fort, Jean Pagès) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote

D20250414/09/7.1	Budget Principal – Affectation des résultats 2024	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/10/7.1	Budget annexe SPAC – Approbation du Compte Financier Unique 2024	36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote
D20250414/11/7.1	Budget annexe SPAC - Affectation des résultats 2024	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/12/7.1	Budget annexe SPANC – Approbation du Compte Financier Unique 2024	36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote
D20250414/13/7.1	Budget annexe SPANC - affectation des résultats 2024	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/14/7.1	Budget annexe LAC – Approbation du Compte Financier Unique 2024	36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote
D20250414/15/7.1	Budget annexe LAC – Affectation des résultats 2024	37 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/16/7.1	Budget annexe Immobilier d’Entreprises – Approbation du Compte Financier Unique 2024	34 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) et 2 abstentions (Jean-Paul Forment, Jean Pagès) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote
D20250414/17/7.1	Budget annexe Immobilier d’Entreprises – Affectation des résultats 2024	37 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
20250414/18/7.1	Budget annexe ZAE Cagnan – Approbation du Compte Financier Unique 2024	36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote
D20250414/19/7.1	Budget annexe ZAE Cagnan – Affectation des résultats 2024	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/20/7.1	Budget annexe ZA – Approbation du Compte Financier Unique 2024	37 voix pour – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote
D20250414/21/7.1	Budget principal – budget primitif 2025	31 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), 6 abstentions (Gérard Castet, Nathalie Barrouillet, Monique Persillon, Jean-Paul Forment, Pascal Fort, Jean Pagès)
D20250414/22/7.1	Budget annexe SPAC – budget primitif 2025	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/23/7.1	Budget annexe SPANC – budget primitif 2025	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/24/7.1	Budget annexe LAC – budget primitif 2025	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/25/7.1	Budget annexe Immobilier d’entreprises – budget primitif 2025	36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), 1 refus de prendre part au vote (Jean Pagès)
D20250414/26/7.1	Budget annexe ZAE Cagnan – budget primitif 2025	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

D20250414/27/7.1	Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Lac » au titre de l'exercice 2025	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/28/7.1	Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAE Cagnan » au titre de l'exercice 2025	37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)
D20250414/29/7.1	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Marciac – Plaisance – Subvention au titre de l'année 2025	37 voix pour, 1 abstention (Isabelle Blanchard)
D20250414/30/7.5	Adhésion à l'ADDA – 2025	Unanimité
D20250414/31/5.3	Contrat Local de Santé : point d'étape et représentation de l'EPCI au sein des instances de pilotage	Unanimité
D20250414/32/5.3	Démission de Madame Muriel Devilloni de ses fonctions d'élue municipale au sein du conseil municipal de Plaisance et de tout autre mandat	Unanimité
D20250414/33/5.3	Renouvellement de la Commission locale de l'eau du SAGE Adour Amont	Unanimité
D20250414/34/3.5	Validation des tarifs pour le séjour Ados « Projet mobilité, à la découverte de Toulouse »	Unanimité
D20250414/35/3.5	Validation des tarifs pour le séjour Ados « Découverte du milieu montagnard en Occitanie »	Unanimité
D20250414/36/7.1	Répartition du temps de travail des agents entre le budget principal, le budget SPAC et le budget SPANC–année 2025	Unanimité
D20250414/37/3.5	Evolution du tarif de l'eau au titre de l'assainissement, en tenant compte de la réforme des redevances Agence de l'Eau	37 voix pour, 1 abstention (Isabelle Blanchard)

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON






Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), 1 abstention (Jean-Paul Forment)

Code : 20250414/01/7.1

Objet : Situation de la piscine de Marciac - état des lieux et travaux à réalisation en urgence pour sécuriser

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, construite au début des années 2000, la piscine intercommunale de Marciac a, comme celle de Plaisance-du-Gers, une double vocation :

- **permettre l'apprentissage de la natation et l'aisance aquatique :**
dans ce cadre, en moyenne chaque année plus de 200 élèves et collégiens du territoire, de la petite section de maternelle à la classe de 3^{ème} en collège, bénéficient gratuitement de la mise à disposition de cet équipement ;
- **contribuer à l'attractivité touristique du territoire :**

De juin à août, plus de 5 400 baigneurs, hors scolaires, fréquentent cet équipement. En 2024, 6 452 visiteurs ont été comptabilisés dont 52 % de personnes hors territoire gersois.

Considérant que chaque année, avant son ouverture, des travaux de maintenance et d'entretien préventifs et curatifs sont assurés par les agents de la communauté de communes afin de garantir le bon fonctionnement de cette infrastructure et d'assurer un accueil optimal à la population,

Considérant qu'à la fin de l'hiver 2025, des désordres importants ont été constatés sur cette infrastructure, vieille de plus de vingt ans ;

Considérant que les travaux à réaliser pour assurer la pérennité de cet équipement nécessitent l'intervention de prestataires spécialisés, notamment en matière d'étanchéité de ce type de bâti,

Considérant que l'opération envisagée porte sur deux axes majeurs :

- **L'étanchéité (bassin, pataugeoire, bacs tampons...) pour la préservation de la ressource en eau :**
Il s'agit de sécuriser la structure par la pose d'un revêtement adapté, en remplacement du carrelage, en place depuis l'origine et présentant une porosité importante.
- **La sécurité des baigneurs (carrelage des bassins et des plages) :**
Le carrelage existant présente par ailleurs, tant au niveau des bassins que des plages, des dommages pouvant présenter un danger pour les baigneurs et entraîner des blessures : décollements, fissures et craquelures.

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération (sur la base de devis en cours d'actualisation et dans l'attente de devis en cours d'établissement) est estimé à 200 000 € h et qu'il pourrait être supporté selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant (en €)
Travaux d'étanchéité base devis 2023 en cours d'actualisation	20 079,92 €	Subvention Etat au titre de la DETR (30%)	60 000,00 €
<i>Estimatif dans l'attente de devis en cours d'établissement</i>	39 400,00 €	Subvention Région Occitanie au titre du FRI (10,5 %)	21 000,00 €
Sécurisation des plages base devis 2023 en cours d'actualisation	120 270,00 €	Autofinancement (59,5%)	119 000,00 €
Divers : Majoration estimée - Actualisation des devis en cours	20 250,08 €		
Total des dépenses HT	200 000,00 € HT	Total recettes	200 000,00 € HT

Considérant que les membres du Bureau communautaire, réunis le 25 mars 2025 et informés de la situation, ont émis, à l'unanimité, un avis favorable pour procéder aux travaux nécessaires à la sécurisation de la piscine de Marciac ; son ouverture au 1er juin 2025 étant maintenue,

Considérant, enfin, que sur la base de cet avis, des dossiers de demande de subvention ont été déposés en urgence, auprès des services de l'Etat et de la Région Occitanie. Des entreprises ont également été sollicitées pour établir des devis, préalablement à toute consultation.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident par 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) et 1 abstention (Jean-Paul Forment) :

- de valider le principe de faire réaliser en urgence les travaux de sécurisation et de réhabilitation de la piscine de Marciac (bassins et plages) ;
- de réserver une enveloppe financière de 120 000 € de fonds propres au titre de l'autofinancement de l'EPCI ;
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

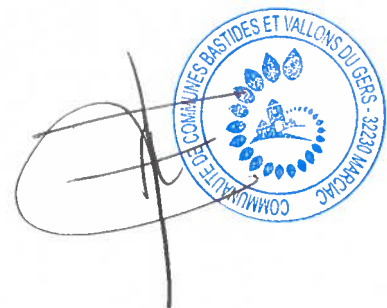
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



RECAPITULATIF DES INDEMNITES D'ELUS - 2024

Aucune indemnité n'est versée aux élus communautaires par la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

Dernière mise à jour : 26/03/2025

		Type de collectivité ou d'organisme	Nom de la collectivité ou de l'organisme	Mandat ou fonction exercée	2023	Montant des sommes perçues, en brut (€)				
						Indemnités de fonction 2024	Avantages en nature prenant ou non la forme de sommes en numéraire	Rémunération de toute forme	Remboursements de frais	TOTAUX
ABADIE	Maryse	Commune	Cazaux-Villecomtal	Maire	8 760,30	8 878,68 €	- €	- €	- €	8 878,68 €
ABEILHE-PLAUZET	Claire		Armentieux							
ARNOUX	Frank	Commune	Tasque	Maire	12 167,14	12 331,56 €				12 331,56 €
ARROYO	Carole	Commune	Tieste-Urganoux	Maire	9 195,24		- €	- €	- €	- €
AUDIRAC	Alain	Commune	Tillac	Maire	8 274,00	8 385,00 €				8 385,00 €
BAJON	Alexandre		Tourdun							
BARBE	Claude		Scieurac-et-Flourès	Maire			- €	- €	- €	- €
BARNADAS	Pierre		Marciac	Conseiller municipal	-	- €	- €	- €	- €	- €
BARRERE	Corine		Marciac	Conseillère municipale	-	- €	- €	- €	- €	- €
BARROUILLET	Nathalie	Conseil départemental	Gers	Vice-présidente	12 029,65	27 622,68 €	- €	- €		27 622,68 €
BARROUILLET	Nathalie	Syndicat mixte	Gers numérique	Vice-présidente	3 898,02	4 370,28 €	- €	- €	- €	4 370,28 €
BERGER	Roland	Commune	Couloumé-Mondebat	2ème adjoint	2 336,04	2 367,60 €	- €	- €	- €	2 367,60 €
BERTIN	Alain	Commune	Sembouès	Maire	2 993,12	3 033,56 €	- €	- €	- €	3 033,56 €
BIRAN	Pascal	Commune	Laveraët	1er adjoint	1 946,74	1 973,05 €				1 973,05 €
BLANCHARD	Isabelle	Commune	Lasserrade	Maire	10 465,00	10 851,76 €	- €	- €	- €	10 851,76 €
BONNAFONT	Olivier	Commune	Courties	Maire	7 300,28	7 300,28 €				7 300,28 €
CASTET	Gérard	Commune	Beaumarchés	Maire	14 600,52	14 797,00 €				14 797,00 €
CASTET	Gérard	Département		Conseiller Départemental	21 054,84	21 703,00 €				21 703,00 €
COTONAT	Cyril	Commune	Ladevèze-Rivière	Maire		8 385,48 €	- €	- €	- €	8 385,48 €
COTONAT	Cyril	PETR	Val d'Adour	Administrateur		- €	- €	- €	- €	- €
COTONAT	Cyril	Syndicat mixte	Territoire d'Energie (ex SDEG)	Vice-Président		2 185,20 €	- €	- €	- €	2 185,20 €
COUREAU	Gérard		Troncens							
CRETIEN	Eric	Commune	Couties	2ème adjoint	2 433,44	2 433,44 €				2 433,44 €
DAGUZAN	Jean-Jacques	Commune	Troncens	1er adjoint	2 336,08	2 140,36 €	- €	- €	- €	2 140,36 €
DAUSSAT-DAURE	Serge		Ricourt							
DE CLEEN	Gilles	Commune	Courties	1er adjoint	2 199,82	2 433,44 €	- €	- €	- €	2 433,44 €
DE NODREST	Guillaume		Tieste-Uragnoux							
DE RESSEGUIER	Hélène	Commune	Juillac	Maire	10 707,00	10 851,72 €	- €	- €	- €	10 851,72 €
DERRIER	Christian		Cazaux-Villecomtal			1 973,04 €				1 973,04 €
DESPOUY	Nicole	Commune	Saint-Justin	Maire	8 335,00	8 385,48 €	- €	- €	- €	8 385,48 €
DEVILLONI	Muriel	commune	Plaisance-du-Gers	Conseillère municipale		- €	- €	- €	- €	- €
DHUY	Florence		Monpardiac							
DOUILLE	Erich	Commune	Pallanne	Maire			- €	- €	- €	- €
DUBOR	Chantal	Commune	Beaumarchés	Adjointe	3 893,46	3 946,00 €	- €	- €	- €	3 946,00 €
DUFFAU	Christian	Commune	Saint-Justin	Adjoint	652,52		- €	- €	- €	- €
DUFFAU	Eliane		Ladevèze-Rivière							
DULONG	Christian		Galiac							
DUMONT	Dominique	Commune	Marciac	1ère adjointe	4 818,24	4 883,28 €	- €	- €	- €	4 883,28 €
DUPORT	Romain	Commune	Plaisance-du-Gers	Conseiller municipal	-	- €	- €	- €	- €	- €
DUTREY	Kévin	Commune	Ladevèze-Ville	Adjoint	4 131,96	4 187,76 €	- €	- €	- €	4 187,76 €
EVENISSE	Elsa		Izotges							
FITAN	Patrick	Commune	Plaisance-du-Gers	Maire	21 827,82	22 122,84 €		- €	- €	22 122,84 €
FITAN	Patrick	Syndicat mixte	Syndicat mixte Adour Amont		7 202,94	7 300,32 €		- €	- €	7 300,32 €
FORMENT	Jean-Paul	Commune	Beaumarchés	1er adjoint	3 946,08	3 946,08 €	- €	- €	- €	3 946,08 €
FORMENT	Jean-Paul	Syndicat mixte	Trigone	Vice-président	4 611,96	4 611,96 €	- €	- €	- €	4 611,96 €
FORMENT	Jean-Paul	SPL TRIO	Mairie Masseube	Administrateur	800,00			800,00 €		800,00 €
FORT	Pascal	commune	Couloumé-Mondebat	Maire	12 410,52	12 578,16 €	- €	- €	- €	12 578,16 €
FOURCADE	Marie-Thérèse	Commune	Lasserrade	1ère adjointe	1 564,62		- €	- €	- €	- €
FOURCADE	Jean-Claude	Commune	Ladevèze-Ville	Adjoint	4 131,96	4 187,76 €	- €	- €	- €	4 187,76 €
GANIOT	Jérôme	Commune	Plaisance-du-Gers	Adjoint		- €	- €	- €	- €	- €
GARCIA	Maryse	Commune	Monpardiac	1ère adjointe		- €	- €	- €	- €	- €
GUILHAUMON	Jean-Louis	Commune	Marciac	Maire	12 410,52	12 578,15 €	- €	- €	- €	12 578,15 €

LAFFITTE	Paul		Jû-Belloc							- €
LARRIBAT	Patrick	Commune	Armentieux	Maire	1 257,28	1 274,28 €	- €	- €	- €	1 274,28 €
LASCOMBES	Jean-Claude	Commune	Laveraët	Maire	9 733,68	9 865,20 €	- €	- €	- €	9 865,20 €
LASNAVERES	Sandra	Commune	Saint-Aunix-Lengros	3ème adjointe	2 797,98	2 835,72 €	- €	- €	- €	2 835,72 €
LASSALLE	François	Commune	Préchac	Maire	1 187,53	8 879,00 €				8 879,00 €
LEFETZ	Sandie	Commune	Saint-Aunix-Lengros	Maire	11 991,00	12 153,00 €	- €	- €	- €	12 153,00 €
LEFEVRE	Christian	Commune	Scieurac-et-Flourès	Ajoint			- €	- €	- €	- €
LILLE	Gérard	Commune	Ricourt							
LUMBROSO	Yahel		Plaisance							
LURIN	Gérard	Commune	Izotges	1er adjoint	1 168,06					- €
LURO	Christian	Commune	Blousson-Sérian	Maire		8 385,48 €	- €	- €	- €	8 385,48 €
MARCHESIN	Patrick	Commune	Tourdun	Maire	8 273,64	8 385,48 €	- €	- €	- €	8 385,48 €
MAROT	Marie Colette		Blousson-Sérian	1ère adjointe		3 946,00 €	- €	- €	- €	3 946,00 €
MEILLON	Jean-Luc	Commune	Marciac	2ème adjoint	4 818,24	4 883,28 €	- €	- €	- €	4 883,28 €
MONE	Bernard	Commune	Monlezun	1er adjoint	3 212,12	3 255,52 €				3 255,52 €
NIERMARECHAL	Laurence	Commune	Sembouès				- €			- €
NOILHAN	Serge	Commune	Monpardiac	Maire		12 578,16 €				12 578,16 €
PAGES	Jean		Galiac	Maire		8 385,46 €				8 385,46 €
PASCAL	Patricia	Commune	Monlezun	Maire	7 715,45	8 385,48 €	- €	- €	- €	8 385,48 €
PAVAN	Stéphane	Commune	Couloumé-Mondebat	1er adjoint	2 639,82	2 959,56 €	- €	- €	- €	2 959,56 €
PAYSSE	Alain	Commune	Jû-Belloc	Maire	8 073,24	8 385,48 €	- €	- €	- €	8 385,48 €
PERSILLON	Monique		Beaumarchés							
PERY-LEFEBVRE	Géraldine	Commune	Marciac	4ème adjointe	4 818,24	4 883,28 €	- €	- €	- €	4 883,28 €
PION	Nicole	Commune	Plaisance-du-Gers	1ère adjointe	-	- €	- €	- €	- €	- €
POMENTE	Jean-Claude	Commune	Saint-Aunix-Lengros	1er adjoint	3 691,56	3 741,36 €	- €	- €	- €	3 741,36 €
QUEREILHAC	Raymond	Commune	Plaisance-du-Gers	Conseiller municipal	-	- €	- €	- €	- €	- €
RALUY	Daniel	Commune	Izotges	Maire	8 273,66	8 385,48 €				8 385,48 €
SEMBRES	Jean		Pallanne							
SOUBABERE	Régis		Plaisance							
THEYE	Sylvie	Commune	Ladevèze-Ville	Maire	12 410,52	12 578,16 €	- €	- €	- €	12 578,16 €
TOLLIS	Julien		Tasque		1 168,06	1 183,84 €				1 183,84 €
VIGNAU	Maurice	Commune	Tillac	Adjoint	3 212,00		- €	- €	- €	- €
VILLENEUVE	Jean-Claude		Juillac		2 920,00	2 959,56 €				2 959,56 €
ZENONI	Jocelyne	Commune	Saint-Aunix-Lengros	2ème adjointe	2 797,98	2 835,72 €	- €	- €	- €	2 835,72 €

- €



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20250414/02/5.6

Objet : Indemnités d'élus : rapport 2024

Le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-12-1,

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposant de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Il revient aux collectivités et aux EPCI à fiscalité propre d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tour mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Dans ce cadre, les élus communautaires ont été sollicités afin de produire l'état récapitulatif des indemnités perçues par chacun d'eux afin de produire le tableau récapitulatif général au plus tard avant le vote du budget 2025.

Au terme d'un recensement des données, le tableau, joint en annexe, retranscrit les éléments communiqués par les élus communautaires, au 26 mars 2025.

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité :

- de prendre acte des informations relatives aux indemnités perçues par les élus communautaires au titre de leurs différents mandats.
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

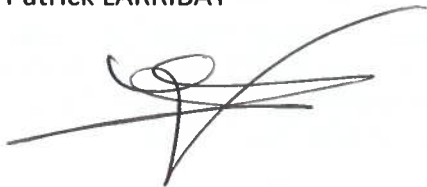
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[illegible]

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20250414-D202504140372-DE



EPCI :

233 BASTIDES ET VALLONS DU GERS

N° 1259 EPCI (1)

DEPARTEMENT :

32

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC DE MIRANDE

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	5 873 788	14,80		5 985 000	885 780	14,80	885 780
Taxe foncière non bâtie additionnelle	639 189	54,40		650 800	354 035	54,40	354 035
Taxe d'habitation additionnelle	1 436 714	15,68		1 356 000	212 621	15,68	212 621
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	966 211	32,77		951 600	311 839	32,77	311 839
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	1 452 436	Total	1 764 275
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	311 839		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	14,80
Taxe foncière non bâtie additionnelle	$1452436 = 1,000000$	54,40
Taxe d'habitation additionnelle	1 452 436	15,68
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	32,77

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,070			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
998 431	40 319	68 668	15 187	117 338	0	-69 936	1 170 007

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
1 764 275	1 170 007	2 934 282

A AUCH
Le 24 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CATHERINE PERINETTI

A Naxiac
Le 14 Avril 2025
Pour le Groupement,
Jean-Louis MICHON

A
Le
Pour la Préfecture,

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20250414-D202504140372-DE

S2LO



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20250414/03/7.2

Objet : Vote des taux des taxes directes locales pour 2025

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 24 février 2025 par laquelle le conseil communautaire prend acte du débat d'orientation budgétaire 2025,

Considérant que, conformément à l'article 1639 du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit,

Considérant que, pour l'année 2025, et conformément aux orientations budgétaires débattues le 24 février 2025, le Président propose de fixer les taux d'imposition de l'année 2025, identiques à ceux fixés pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation additionnelle : 15.68%
- Taxe foncière bâtie additionnelle : 14,80 %
- Taxe foncière non bâtie additionnelle : 54,40 %
- Cotisation foncière des entreprises unique ou de zone : 32,77 %,

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité :

- **de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année fiscale 2025 tels que présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 233 BASTIDES ET VALLONS DU GERS POUR LE SYNDICAT : 006 SICTOM OUEST

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 3 319 273

Bases prévisionnelles d'imposition : 3 388 430

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZIP UNIQUE	3 388 430	15,77%	534 355,41

A AUCH, le 24 mars 2025

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

CATHERINE PERINETTI

A , le

Le Préfet,

Le Président,

A Noudiac , le 14/04/2025



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 233 BASTIDES ET VALLONS DU GERS POUR LE SYNDICAT : 007 SICTOM SECTEUR SUD

Bases exonérées sur délibération : 63 659

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 2 774 796

Bases prévisionnelles d'imposition : 2 843 652

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZIP UNIQUE	2 843 652	18,50 %	526 075,62

A AUCH, le 24 mars 2025

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

CATHERINE PERINETTI

A , le

Le Préfet,

Le Président,

A Narciac , le 14/04/2025





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Code : 20250414/04/7.2

Vote : Unanimité

Objet : Vote des taux relatifs à la Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM) 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 23 septembre 2013 par laquelle le conseil communautaire a décidé de percevoir les produits de la taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères en lieu et place du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur sud de Mirande (SMCD) et du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des ordures ménagères du secteur ouest à Nogaro (SICTOM),

Considérant que Le SMCD du secteur sud, à Mirande, prévoit pour l'équilibre budgétaire 2025 un produit prévisionnel de TEOM impliquant un taux de TEOM fixé à 18,50 %, soit identique à 2024 et 2023, contre 17 % en 2022 et 16 % en 2021.

Considérant que, pour sa part, le SICTOM du secteur ouest, à Nogaro, prévoit pour l'équilibre budgétaire 2025 un produit prévisionnel de TEOM impliquant un taux de TEOM fixé à 15,77 %, contre 14,52 % en 2024, 13,29 % en 2023 et 2022, 12,86 % en 2021 et 12,10 % en 2020,

il est proposé à l'Assemblée de fixer les taux de TEOM pour l'année fiscale 2025 sur la base des propositions suivantes :

- SMCD du secteur sud à Mirande : TEOM = **18,50 %**
- SICTOM du secteur ouest à Nogaro : TEOM = **15,77 %**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de fixer les taux de TEOM pour l'année fiscale 2025 tels que présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20250414/05/7.2

Objet : GEMAPI : Approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025

Le Président expose,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPTAM », notamment ses articles 56 et 59 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe »), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1530 bis,

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

La compétence GEMAPI est définie par les compétences citées aux alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent, selon les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour mémoire, les EPCI votent un produit attendu et non un taux. C'est l'administration fiscale qui est chargée d'assurer la répartition du produit sur les 4 taxes de la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises), proportionnellement aux recettes communales et intercommunales que ces taxes ont procuré l'année précédente sur le territoire de l'EPCI.

Ainsi, en 2025 ce sont les produits communaux et intercommunaux 2024 qui serviront de bases de calcul.

Le produit voté de la taxe est, par ailleurs, soumis à une double contrainte :

- Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, telle qu'elle est définie au I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Il ne peut excéder 40 € par habitant.

Depuis 2018, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers exerce la compétence GEMAPI et dispose donc de la faculté d'instaurer la taxe afférente. C'est dans ce cadre que le Conseil communautaire a décidé le 27 septembre 2022, par délibération n° 20220927/03/7.2 l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2023.

A présent, suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 24 février 2025, il revient au Conseil communautaire de se prononcer, au titre de l'année 2025, sur le montant du produit attendu de la taxe GEMAPI.

En prenant en compte les dépenses prévues pour cette compétence et dans le respect des plafonds prévus par la réglementation, il est proposé de fixer le montant 2025 du produit de la taxe GEMAPI à 77 426 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de fixer le montant 2024 du produit de la taxe GEMAPI à 77 426 €,**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

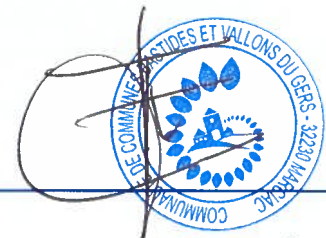
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations**Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac****(Cinéma de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1er avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20250414/06/7.10

Objet : Rapport sur l'évolution des montants des attributions de compensation 2024

Le Président expose :

L'article 148 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 prévoit notamment que tous les cinq ans, le président de l'EPCI présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la collectivité, disposition codifiée au dernier alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Ce rapport dont la forme est libre, fait l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et d'une délibération spécifique. Il est ensuite transmis aux communes membres.

Le recours aux Attributions de compensation a permis à la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers :

- de mettre en œuvre des actions liées à l'exercice de ses compétences, notamment en matière de compétence économique.
- d'assumer des compétences nouvelles : La prise en charge de la fourrière animale, L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi).
- de participer à de grands projets d'intérêt général : La participation aux travaux de Gers Numérique et au déploiement de la fibre sur le territoire de la Communauté de communes ; La contribution au Fonds L'OCCAL, fonds régional de soutien aux acteurs économiques locaux, activé en 2020 et 2021 pour compenser les effets de la pandémie de Covid sur l'économie.

- De financer la part d'autofinancement nécessaire à la réalisation de travaux sur les ERP intercommunaux et notamment, la réhabilitation partielle de l'école maternelle intercommunale à Plaisance ou l'aménagement de nouveaux locaux pour le multi-accueil à Plaisance.

Synthèse des dépenses prises en charge par le biais des AC

2013	Révision du produit fiscal perçu par l'EPCI Intégration des dernières communes membres
2014	Transfert de compétence fourrière animale Participation au financement de Gers solidaire (engagement jusqu'en 2032 pour l'investissement)
2015	Compétence fourrière animale Participation au financement de Gers solidaire
2016	Révision du produit fiscal Compétence fourrière animale Participation au financement de Gers solidaire
2017	Transfert de la compétence PLUi Révision du produit fiscal Compétence fourrière animale Participation au financement de Gers solidaire Compétence économique
2018	Compétence PLUi Compétence fourrière animale Participation au financement de Gers solidaire Compétence économique
2019	Compétence PLUi Compétence fourrière animale Participation au financement de Gers solidaire Compétence économique
2020	Compétence PLUi Compétence fourrière animale Participation au financement de Gers solidaire Compétence économique Contribution au Fonds L'OCCAL
2021	Compétence PLUi (dernière année) Compétence fourrière animale Participation au financement de Gers solidaire Compétence économique Contribution au Fonds L'OCCAL (dernière année)
2022	Fourrière animale Compétence économique contribution à la part d'auto-financement nécessaire à la réalisation de travaux sur les ERP, notamment la réhabilitation partielle de l'école maternelle de Plaisance
2023	Fourrière animale Augmentation de la contribution versée à Gers numérique Compétence économique contribution à la part d'auto-financement nécessaire à la réalisation de travaux sur les ERP, notamment la réhabilitation partielle de l'école maternelle de Plaisance et l'aménagement des nouveaux locaux du multi-accueil à Plaisance
2024	Fourrière animale Augmentation de la contribution versée à Gers numérique Compétence économique Contribution à la part d'auto-financement nécessaire à la réalisation de travaux sur les ERP

Evolution du montant en euros des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences de la Collectivité de 2014 à 2024 : par commune

Communes	AC versées 2014	AC versées 2015	AC versées 2016	AC versées 2017	AC versées 2018	AC versées 2019	AC versées 2020	AC versées 2021	AC versées 2022	AC versées 2023	AC versées 2024
ARMENTIEUX	161,53	154,38	149,31	124,70	130,32	130,32	122,44	122,44	122,44	0	0
BEAUMARCHES	44 856,15	42 871,41	41 463,79	34 629,25	36 190,69	36 190,69	34 002,52	34 002,52	34 002,52	34 002,52	34 002,52
BLOUSON SERIAN	182,52	174,44	168,71	140,91	147,26	147,26	138,36	138,36	138,36	0	0
CAZAUX VILLECOMTAL	886,12	846,91	819,10	684,08	714,93	714,93	671,70	671,70	671,70	365,34	365,34
COULOME MONDEBAT	2 732,27	2 611,38	2 525,64	2 109,33	2 204,44	2 204,44	2 071,15	2 071,15	2 071,15	1 239,01	1 239,01
COURTIES	866,04	827,72	800,54	668,59	698,74	698,74	656,49	656,49	656,49	453,63	453,63
GALIAX	7 758,77	7 415,47	7 171,99	5 989,82	6 259,90	6 259,90	5 881,41	5 881,41	5 881,41	5 881,41	5 881,41
IZOTGES	7 230,39	6 910,47	6 683,57	5 581,91	5 833,60	5 833,60	5 480,89	5 480,89	5 480,89	5 095,87	5 095,87
JU BELLOC	4 473,48	4 275,54	4 135,16	3 453,56	3 609,28	3 609,28	3 391,05	3 391,05	3 391,05	2 144,91	2 144,91
JUILLAC	6 589,76	6 298,18	6 091,39	5 087,33	5 316,72	5 316,72	4 995,26	4 995,26	4 995,26	4 502,60	4 502,60
LADEVEZE-RIVIERE	1 685,54	1 610,96	1 558,07	1 301,25	1 359,92	1 359,92	1 277,70	1 277,70	1 277,70	1 277,70	1 277,70
LADEVEZE-VILLE	556,68	532,05	514,58	429,76	449,14	449,14	421,98	421,98	421,98	0	0
LASSERADE	16 112,55	15 399,62	14 893,99	12 438,99	12 999,87	12 999,87	12 213,87	12 213,87	12 213,87	12 213,87	12 213,87
LAVERAET	790,30	755,33	730,53	610,12	637,63	637,63	599,08	599,08	599,08	160,24	160,24
MARCIAC	171 469,61	163 882,64	158 501,78	132 375,67	138 344,53	138 344,53	129 979,90	129 979,90	129 979,90	124 647,58	124 647,58
MONLEZUN	6 623,52	6 330,45	6 122,60	5 113,41	5 343,97	5 343,97	5 020,86	5 020,86	5 020,86	4 263,24	4 263,24
MONPARDIAC	542,07	518,09	501,08	418,49	437,36	437,36	410,92	410,92	410,92	224,62	224,62
PALLANNE	14,60	13,95	13,49	11,27	11,78	11,78	11,07	11,07	11,07	0	0
PLAISANCE	148 852,18	142 265,96	137 594,85	114 914,87	120 096,42	120 096,42	112 835,11	112 835,11	112 835,11	106 848,67	106 848,67
PRECHAC	3 565,46	3 407,70	3 295,81	2 752,56	2 876,67	2 876,67	2 702,74	2 702,74	2 702,74	1 878,88	1 878,88
RICOURT	257,35	245,96	237,88	198,67	207,63	207,63	195,08	195,08	195,08	0	0
SAINT-AUNIX -LENGROS	5 483,71	5 241,07	5 068,99	4 233,46	4 424,35	4 424,35	4 156,84	4 156,84	4 156,84	3 556,54	3 556,54
SAINT JUSTIN	1 881,74	1 798,48	1 739,43	1 452,72	1 518,22	1 518,22	1 426,42	1 426,42	1 426,42	879,94	879,94
SCIEURAC ET FLOURES	22,81	21,80	21,08	17,61	18,40	18,40	17,29	17,29	17,29	0	0
SEMBOUES	366,85	350,63	339,12	283,22	295,99	295,99	278,09	278,09	278,09	29,69	29,69
TASQUE	900,72	860,87	832,60	695,37	726,72	726,72	682,78	682,78	682,78	0	0
TIESTE-URAGNOUX	1 990,34	1 902,27	1 839,81	1 536,56	1 605,84	1 605,84	1 508,75	1 508,75	1 508,75	854,63	854,63
TILLAC	8 356,51	7 986,76	7 724,53	6 451,28	6 742,17	6 742,17	6 334,52	6 334,52	6 334,52	5 129,78	5 129,78
TOURDUN	613,26	586,13	566,89	473,44	494,79	494,79	464,87	464,87	464,87	0	0
TRONCENS	6 188,22	5 914,41	5 720,22	4 777,35	4 992,76	4 992,76	4 690,89	4 690,89	4 690,89	3 916,71	3 916,71
TOTAUX	452 011,05	432 011,03	417 826,53	348 955,55	364 690,04	364 690,04	342 640,04	342 640,04	342 640,04	319 567,38	319 567,38

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20250414-D2025041406710-DE

S2LO

Montant en euros des attributions de compensation versées à chaque commune membre de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers de 2013 à 2024

Commune	TOTAL AC versées de 2013 à 2024 (en €)
ARMENTIEUX	1 395,13
BEAUMARCHES	455 367,76
BLOUSON SERIAN	1 576,03
CAZAUX VILLECOMTAL	8 383,09
COULOME MONDEBAT	26 073,16
COURTIES	8 385,73
GALIAX	78 765,28
IZOTGES	72 630,66
JU BELLOC	42 921,57
JUILLAC	65 912,04
LADEVEZE-RIVIERE	17 110,77
LADEVEZE -VILLE	4 807,70
LASSERADE	163 570,10
LAVERAET	7 145,59
MARCIAC	1 730 047,82
MONLEZUN	65 725,02
MONPARDIAC	5 130,59
PALLANNE	126,36
PLAISANCE	1 499 134,80
PRECHAC	34 547,49
RICOURT	2 222,51
SAINT-AUNIX -LENGROS	54 468,71
SAINT JUSTIN	18 009,79
SCIEURAC ET FLOURES	197,29
SEMBOUES	3 226,97
TASQUE	7 777,95
TIESTE-URAGNOUX	18 897,38
TILLAC	82 423,64
TOURDUN	5 295,82
TRONCENS	61 272,37
TOTAUX	4 542 549,15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le rapport 2024 présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à donner aux services les instructions nécessaires afin qu'il soit transmis aux communes membres de l'EPCI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LABRIBAT

Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20250414/07/7.10

Objet : Montant des attributions de compensation pour l'année 2025

Le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts, et particulièrement les modalités fixées au 1^{er} bis du V,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 21 janvier 2019 approuvant le rapport de la CLECT, en date du 19 novembre 2018,

Considérant que le montant des attributions de compensation peut faire l'objet d'une révision libre, à la hausse comme à la baisse, après accord entre l'EPCI et les communes membres,

Considérant que ce montant a été modifié en 2023, dans le cadre d'une révision libre, pour permettre à l'EPCI d'assumer une augmentation de sa contribution financière au syndicat mixte Gers numérique,

Considérant qu'une révision libre du montant des attributions de compensation ne s'effectue pas nécessairement à la suite d'un transfert de compétences et de charges entre l'intercommunalité et ses communes membres et que, dans ce cas, il n'est pas nécessaire que la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) se réunisse et établisse un nouveau rapport,

Considérant que la révision libre des Attributions de compensation est mise en œuvre après avoir révisé les conditions cumulatives suivantes :

- une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé des attributions de compensation,
- une délibération à la majorité simple sur le même montant révisé de l'assemblée délibérante de chaque commune concernée,
- que ces délibérations visent le dernier rapport élaboré par la CLECT,

Considérant que le refus d'une commune de procéder à la révision libre de son montant d'attribution de compensation n'empêche pas la révision des montants des attributions de compensation d'autres communes membres qui ont donné leur accord à cette révision.

Considérant que les trois dernières modifications des attributions de compensation ont été validées pour :

- permettre le financement du processus d'élaboration du PLUi en 2021,
- abonder en 2021 le fonds L'OCCAL, créé en pleine crise sanitaire par la Région Occitanie afin de soutenir les acteurs économiques du territoire,
- assurer l'autofinancement des projets de réhabilitation de l'école maternelle de Plaisance et d'aménagement de nouveaux locaux pour le multi-accueil intercommunal à Plaisance, en 2022,
- prendre en compte une augmentation du montant de la contribution de l'EPCI au syndicat mixte Gers numérique.

Considérant qu'en l'occurrence, il s'agit d'acter pour 2025 le maintien du montant des attributions de compensation au même niveau que celui fixé en 2023 et 2024 afin d'assurer l'autofinancement nécessaires à la réalisation de travaux sur les ERP ;

il est proposé à l'assemblée d'approuver le montant par commune de l'attribution de compensation provisoire au titre de l'année 2025, selon les mêmes critères de répartition et pour les mêmes montants versés qu'en 2023 et 2024 à savoir :

Communes	AC versées 2024	AC proposées en 2025
ARMENTIEUX	0 €	0 €
BEAUMARCHES	34 002,52 €	34 002,52 €
BLOUSON SERIAN	0 €	0 €
CAZAUX VILLECOMTAL	365,34 €	365,34 €
COULOME MONDEBAT	1 239,01 €	1 239,01 €
COURTIES	453,63 €	453,63 €
GALIAX	5 881,41 €	5 881,41 €
IZOTGES	5 095,87 €	5 095,87 €
JU BELLOC	2 144,91 €	2 144,91 €
JUILLAC	4 502,60 €	4 502,60 €
LADEVEZE-RIVIERE	1 277,70 €	1 277,70 €
LADEVEZE -VILLE	0 €	0 €
LASSERADE	12 213,87 €	12 213,87 €
LAVERAET	160 24 €	160 24 €
MARCIAC	124 647,58 €	124 647,58 €
MONLEZUN	4 263,24 €	4 263,24 €
MONPARDIAC	224,62 €	224,62 €
PALLANNE	0 €	0 €
PLAISANCE	106 848,67 €	106 848,67 €
PRECHAC SUR ADOUR	1 878,88 €	1 878,88 €
RICOURT	0 €	0 €
SAINT-AUNIX LENGROS	3 556,54 €	3 556,54 €
SAINT JUSTIN	879,94 €	879,94 €

SCIEURAC ET FLOURES	0 €	
SEMBOUES	29,69	
TASQUE	0 €	0 €
TIESTE-URAGNOUX	854,63 €	854,63 €
TILLAC	5 129,78 €	5 129,78 €
TOURDUN	0 €	0 €
TRONCENS	3 916,71 €	3 916,71 €
TOTAUX	319 567,38 €	319 567,38 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 032-243200508-20250414-D2025041407710-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

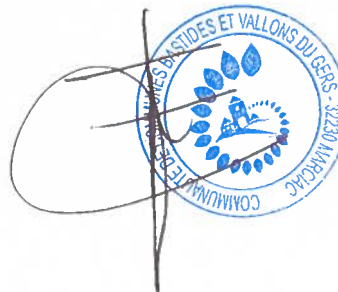
- **d'approuver les montants des attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2025, tels qu'ils ont été énoncés par le rapporteur et présentés plus haut, dans l'attente des délibérations prises par les conseils municipaux, et sachant que les précédentes modifications ont été validées pour :**
 - o permettre le financement du processus d'élaboration du PLUi en 2021,
 - o abonder en 2021 le fonds L'OCCAL, créé en pleine crise sanitaire par la Région Occitanie afin de soutenir les acteurs économiques du territoire,
 - o assurer l'autofinancement des projets de réhabilitation de l'école maternelle de Plaisance et d'aménagement de nouveaux locaux pour le multi-accueil intercommunal à Plaisance, en 2022,
 - o prendre en compte une augmentation du montant de la contribution de l'EPCI au syndicat mixte Gers numérique.
- **d'autoriser le Président à donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20250414-D2025041407710-DE

V - ARRETE ET SIGNATURES	
	V
ARRETE ET SIGNATURES	
	A

Date d'édition : 10/04/2025

Comptable(s)

Mme Isabelle BRUNEL

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 10/04/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

RIVIERE Romane (1051085862-0), Agent adm ppal FIP 2ème classe

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BRUNEL Isabelle (1017896719-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DDFIP DU GERS, le 11/04/2025

A MIRANDE, le 11/04/2025

A, le

Nouveau le 16/04/25

[Handwritten signatures and stamps]

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 032-243200508-20250414-D202504140871-BF



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 30 voix pour, 5 voix contre (Gérard Castet, Nathalie Barrouillet, Monique Persillon, Isabelle Blanchard, Jean-Paul Forment), 2 abstentions (Pascal Fort, Jean Pagès) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote

Code : 20250414/08/7.1

Objet : Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant qu'il fait apparaître les données suivantes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	6 510 698,00	Prévues	1 193 183,70
Réalisées	5 534 004,94	Réalisées	684 370,84
		Reste à réaliser	96 080,45
Recettes		Recettes	
Prévues	6 510 698,00	Prévues	1 193 183,70
Réalisées	5 919 219,79	Réalisées	369 947,28
		Reste à réaliser	114 021,90
Résultats de l'exercice 2024 (sans reste à réaliser)			
	385 214,85		- 314 423,56

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré et sachant que Monsieur le Président n'a pas pris part au vote, le Conseil communautaire décide par 30 voix pour, 5 voix contre (Gérard Castet, Nathalie Barrouillet, Monique Persillon, Isabelle Blanchard, Jean-Paul Forment), 2 abstentions (Pascal Fort, Jean Pagès), s'agissant du budget principal :

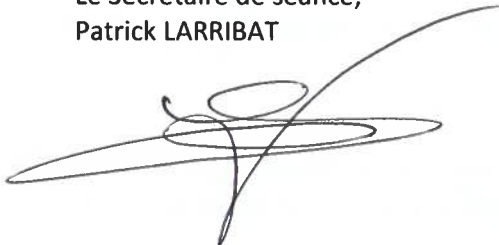
- d'approuver le Compte Financier Unique 2024,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/09/7.1

Objet : Budget Principal – Affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 avril 2025 portant approbation du compte financier unique 2024 du budget principal,

Considérant qu'en application de l'article R.2311-13 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice 2024 doivent être repris en totalité sur les sections de fonctionnement et d'investissement, et que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant que le Compte financier unique du Budget Principal 2024 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Un excédent de fonctionnement 2024 de	385 214,85
Un excédent reporté de	1 007 175,34
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 392 390,19
INVESTISSEMENT	
Un déficit d'investissement 2024 de	- 314 423,56
Un déficit d'investissement reporté de	- 65 463,90
et un excédent des restes à réaliser de	17 941,45
Soit un déficit de financement de	- 379 887,46

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, notamment en couvrant le déficit de financement en matière d'investissement, de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et de procéder aux écritures budgétaires correspondantes,

Affectation des résultats :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : Excédent	385 214,85
Affectation complémentaire en réserve (1068)	366 946,01
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 025 444,18
Résultat reporté en investissement (001) : Déficit	- 379 887,46

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard) de valider la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2024 ainsi qu'ils sont présentés par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON



V – ARRETE ET SIGNATURES	
	V
ARRETE ET SIGNATURES	
	A

Date d'édition : 09/04/2025

Comptable(s)

Mme Isabelle BRUNEL

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 09/04/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LABATUT Carole (1047958108-0), CONTRACTUEL B ADMINISTRATIF

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
BRUNEL Isabelle (1017896719-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DDFIP DU GERS, le 10/04/2025

A MIRANDE, le 10/04/2025

A, le

Notaire le 14/04/25

(Handwritten signatures and stamps)

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 032-243200508-20250414-D202504141071-BF





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote

Code : 20250414/10/7.1

Objet : Budget annexe SPAC – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe SPAC, de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que les éléments du CFU ont été présentés le 14 avril 2025 aux membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC et qu'à l'issue de la présentation les membres de cette assemblée ont émis un avis favorable à l'unanimité ;

Considérant qu'il fait apparaître les données suivantes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	1 036 644,00	Prévues	1 958 813,00
Réalisées	570 645,09	Réalisées	191 503,51
		Reste à réaliser	21 103,05
Recettes		Recettes	
Prévues	1 036 644,00	Prévues	1 958 813,00
Réalisées	636 979,37	Réalisées	230 974,33
		Reste à réaliser	0
Résultats de l'exercice 2024 (sans reste à réaliser)			
	66 594,98		39 470,82

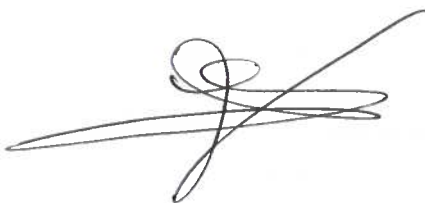
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré et sachant que Monsieur le Président n'a pas pris part au vote, le Conseil communautaire décide par 36 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard), s'agissant du budget annexe SPAC :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/11/7.1

Objet : Budget annexe SPAC - Affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 avril 2025 portant approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe SPAC,

Considérant que les éléments du Compte Financier Unique du budget annexe SPAC 2024 ont été soumis aux membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers le 14 avril 2025 et qu'à l'issue de la présentation les membres de cette assemblée ont émis un avis favorable à l'unanimité ;

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe SPAC 2024 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Un excédent de fonctionnement 2024 de	66 594,98
Un excédent reporté de	497 211,79
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	563 806,77
INVESTISSEMENT	
Un excédent d'investissement reporté de	203 405,19
Un excédent d'investissement 2024 de	39 470,82
et un déficit des restes à réaliser de	- 21 103,05
Soit un excédent de financement de	242 876,01

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et de procéder aux écritures budgétaires correspondantes :

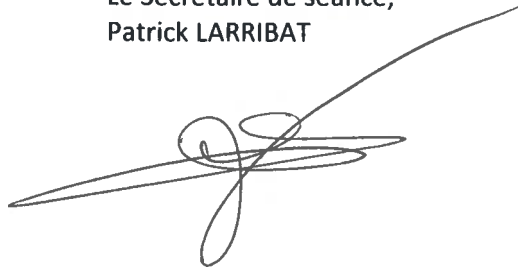
Affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : Excédent	66 594,98
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	563 806,77
Résultat reporté en investissement (001) : Excédent	242 876,01

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2024 ainsi qu'ils sont présentés par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON



V – ARRETE ET SIGNATURES	
	V
ARRETE ET SIGNATURES	
	A

Date d'édition : 08/04/2025

Comptable(s)

Mme Isabelle BRUNEL

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 08/04/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LABATUT Carole (1047958108-0), CONTRACTUEL B ADMINISTRATIF

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BRUNEL Isabelle (1017896719-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DDFIP DU GERS, le 10/04/2025

A MIRANDE, le 10/04/2025

A, le

Mirandac le 14/04/25

(The page contains numerous handwritten signatures in black and blue ink, mostly illegible due to cursive script.)





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote

Code : 20250414/12/7.1

Objet : Budget annexe SPANC – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe SPANC, de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que les éléments du CFU ont été présentés le 14 avril 2025 aux membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC et qu'à l'issue de la présentation les membres de cette assemblée ont émis un avis favorable à l'unanimité ;

Considérant qu'il fait apparaître les données suivantes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	75 103,00	Prévues	561,20
Réalisées	45 944,44	Réalisées	374,35
		Reste à réaliser	0
Recettes		Recettes	
Prévues	75 103,00	Prévues	561,20
Réalisées	60 714,55	Réalisées	0
		Reste à réaliser	0
Résultats de l'exercice 2024 (sans reste à réaliser)			
	14 770,11		- 374,35

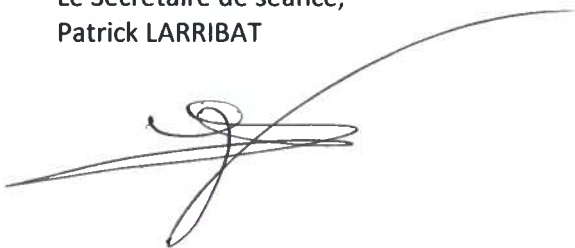
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré et sachant que Monsieur le Président n'a pas pris part au vote, le Conseil communautaire décide par 36 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard), s'agissant du budget annexe SPANC :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/13/7.1

Objet : Budget annexe SPANC - affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 avril 2025 portant approbation du Compteur Financier Unique 2024 du budget annexe SPANC,

Considérant que les éléments du Compte Financier Unique du budget annexe SPANC 2024 ont été soumis aux membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers le 14 avril 2025 et qu'à l'issue de la présentation les membres de cette assemblée ont émis un avis favorable à l'unanimité ;

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe SPANC 2024 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Un excédent de fonctionnement 2024 de	14 770,11
Un déficit reporté de	- 24 917,47
soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 10 147,36
INVESTISSEMENT	
Un excédent d'investissement cumulé de	561,20
Un déficit d'investissement 2024 de	- 374,35
et des restes à réaliser de	0,00
Soit un excédent de financement de	186,85

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et de procéder aux écritures budgétaires correspondantes :

Affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : Déficit	- 10 147,36
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002) : Déficit	- 10 147,36
Résultat reporté en investissement (001) : Excédent	186,85

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard) d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2024 ainsi qu'ils sont présentés par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON



V - ARRETE ET SIGNATURES	
	V
ARRETE ET SIGNATURES	
	A

Date d'édition : 24/03/2025

Comptable(s)

Mme Isabelle BRUNEL

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 24/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

RIVIERE Romane (1051085862-0), Agent adm ppal FIP 2ème classe

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BRUNEL Isabelle (1017896719-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DDFIP DU GERS, le 25/03/2025

A MIRANDE, le 27/03/2025

Nouveau le 14/04/25
A, le

[Handwritten signatures and stamps in blue and black ink, including names like 'Riviere', 'Brunel', and 'Dumy'.]

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 032-243200508-20250414-D202504141471-BF





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Vote : 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote

Code : 20250414/14/7.1

Objet : Budget annexe LAC – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe LAC, de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant qu'il fait apparaître les données suivantes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	50 587,00	Prévues	35 124,22
Réalisées	14 960,27	Réalisées	0,00
		Reste à réaliser	0,00
Recettes		Recettes	
Prévues	50 587,00	Prévues	35 124,22
Réalisées	50 994,43	Réalisées	11 266,67
		Reste à réaliser	0,00
Résultats de l'exercice 2024 (sans reste à réaliser)			
	36 034,16		11 266,67

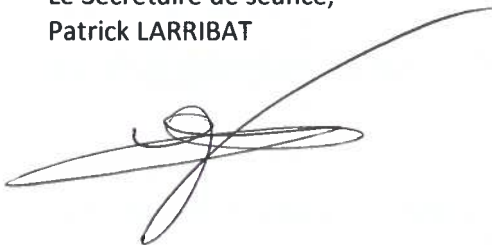
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré et sachant que Monsieur le Président n'a pas pris part au vote, le Conseil communautaire décide par 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), s'agissant du budget annexe LAC :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/15/7.1

Objet : Budget annexe LAC – Affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 avril 2025 portant approbation du Compte Financier unique 2024 du budget annexe « Lac »,

FONCTIONNEMENT	
Un excédent de fonctionnement 2024 de	36 034,16
Un déficit reporté de	- 11 042,19
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	24 991,97
INVESTISSEMENT	
Un excédent d'investissement 2024 de	11 266,67
Un déficit d'investissement cumulé de	- 31 449,22
et des restes à réaliser de	0,00
Soit un déficit de financement de	- 20 182,55

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et de procéder aux écritures budgétaires correspondantes ;

Affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : Excédent	24 991,97
Affectation complémentaire en réserve (1068)	20 182,55
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	4 809,42
Résultat reporté en investissement (001) : Déficit	- 20 182,55

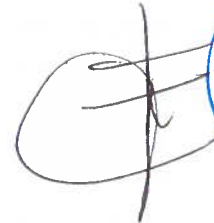
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) décide d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2024 ainsi qu'ils sont présentés par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	V
	A

Date d'édition : 24/03/2025

Comptable(s)

Mme Isabelle BRUNEL

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 24/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

RIVIERE Romane (1051085862-0), Agent adm ppal FIP 2ème classe

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
BRUNEL Isabelle (1017896719-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A, le
Narcisse le 14/04/25

(Handwritten signatures and stamps follow)

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 032-243200508-20250414-D202504141671-BF





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 34 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) et 2 abstentions (Jean-Paul Forment, Jean Pagès) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote

Code : 20250414/16/7.1

Objet : Budget annexe Immobilier d'Entreprises – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Immobilier d'Entreprises, de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant qu'il fait apparaître les données suivantes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	50 981,00	Prévues	51 568,57
Réalisées	31 089,61	Réalisées	33 457,13
		Reste à réaliser	0,00
Recettes		Recettes	
Prévues	50 981,00	Prévues	51 568,57
Réalisées	44 087,58	Réalisées	33 414,78
		Reste à réaliser	0,00
Résultats de l'exercice 2024 (sans reste à réaliser)			
	12 997,97		- 42,35

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré et sachant que Monsieur le Président n'a pas pris part au vote, le Conseil communautaire décide par 34 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) et 2 abstentions (Jean-Paul Forment, Jean Pagès), s'agissant du budget annexe Immobilier d'entreprises :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/17/7.1

Objet : Budget annexe Immobilier d'Entreprises – Affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 avril 2025 portant approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Immobilier d'Entreprises,

Considérant qu'en application de l'article R.2311-13 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice 2024 doivent être repris en totalité sur les sections de fonctionnement et d'investissement, et que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant que le Compte Financier Unique du budget annexe Immobilier d'Entreprises 2024 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Un excédent de fonctionnement 2024 de	12 997,97
Un déficit reporté de	0,00
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	12 997,97
INVESTISSEMENT	
Un déficit d'investissement 2024 de	- 42,35
Un déficit d'investissement cumulé de	- 12 414,39
et des restes à réaliser de	0,00
Soit un déficit de financement de	- 12 456,74

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : Excédent	12 997,97
Affectation complémentaire en réserve (1068)	12 456,74
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	541,23
Résultat reporté en investissement (001) : Déficit	- 12 456,74

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) d'approuver les résultats de l'exercice 2024 ainsi qu'ils sont présentés par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT

Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON



V - ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	V
	A

Date d'édition : 24/03/2025

Comptable(s)

Mme Isabelle BRUNEL

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 24/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

RIVIERE Romane (1051085862-0), Agent adm ppal FIP 2ème classe

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
BRUNEL Isabelle (1017896719-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DDFIP DU GERS, le 25/03/2025

A MIRANDE, le 27/03/2025

A, le
Narcisse le 14/04/25

[Handwritten signatures and stamps]





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote

Code : 20250414/18/7.1

Objet : Budget annexe ZAE Cagnan – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZAE Cagnan, de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant qu'il fait apparaître les données suivantes pour l'année 2024 :

FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
Dépenses		Dépenses	
Prévues	327 355,60	Prévues	441 119,30
Réalisées	312 454,62	Réalisées	298 573,26
		Reste à réaliser	0,00
Recettes		Recettes	
Prévues	327 355,60	Prévues	441 119,30
Réalisées	312 454,62	Réalisées	304 021,80
		Reste à réaliser	0,00
Résultats de l'exercice 2024 (sans reste à réaliser)			
	0,00		5 448,54

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré et sachant que Monsieur le Président n'a pas pris part au vote, le Conseil communautaire décide par 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), s'agissant du budget annexe ZAE Cagnan :

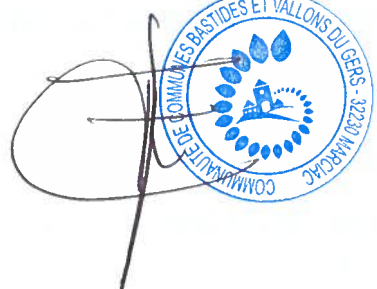
- d'approuver le Compte Financier Unique 2024,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/19/7.1

Objet : Budget annexe ZAE Cagnan – Affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 avril 2025 portant approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZAE Cagnan,

Considérant qu'en application de l'article R.2311-13 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice 2024 doivent être repris en totalité sur les sections de fonctionnement et d'investissement, et que l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant que le Compte Financier unique du budget annexe ZAE Cagnan 2024 fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
Un déficit de fonctionnement 2024 de	0,00
Un excédent reporté de	0,00
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	0,00
INVESTISSEMENT	
Un excédent d'investissement 2024 de	5 448,54
Un déficit d'investissement cumulé de	- 127 641,60
et des restes à réaliser de	0,00
Soit un déficit de financement de	- 122 193,06

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et de procéder aux écritures budgétaires correspondantes,

Affectation du résultat :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 :	0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0,00
Résultat reporté en investissement (001) : Déficit	- 122 193,06

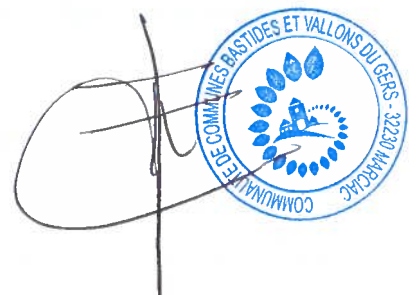
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2024 ainsi qu'ils sont présentés par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON



Annexe 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ZA COMMUNAUTE BASTIDES VALLONS RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE CC BASTIDES ET VALLONS

Numéro SIRET : 24320050800097
POSTE COMPTABLE : 032023 SGC MIRANDE

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2024



Sommaire
Le Compte Financier Unique

Arrêté et signatures
ECCE

		Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques			
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur	
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
Vue d'ensemble			
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
Vue détaillée			
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	28
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	29
III. États financiers			
A	Bilan	Comptable	30
B	Compte de résultat	Comptable	34
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	36
IV. États annexés			
A. Présentation croisée et agrégée			

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 032-243200508-20250414-D202504142071-BF

Page

Origine des données

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
B. États annexés patrimoniaux		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur
B15.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur

C. États annexés budgétaires

	Origine des données	Page
C1.1	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
D. Autres éléments d'information		
D1	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
D2.1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D5	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D7	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D8	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D10	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D11.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D11.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable

...

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1594 B du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	0,00	0,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
	Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés			B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA COMMUNAUTE BASTIDES VALLONS					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère Industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

ECRITURES DE DISSOLUTION DU BUDGET

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 032-243200508-20250414-D202504142071-BF

...

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE		B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



...

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	
	I
	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20250414-D202504142071-BF



...

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE		B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I II) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(I V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

I
D

Bilan NET (1)		Total	FONDS PROPRES ET PASSIF		Total
ACTIF IMMOBILISÉ			FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles (nettes)			Apports et subventions d'investissement		
Immobilisations d'investissement versées			Neutralisations et régularisations		
Immobilisations incorporelles			Réserves		
Immobilisations corporelles (nettes)			Report à nouveau		
Autres biens			Résultat de l'exercice		
Constructions			Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant		
Réseaux et installations de voirie			TOTAL FONDS PROPRES (1)		
Réseaux divers			PASSIF		
Installations techniques, agencements et matériel			TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		
Immobilisations mises en concessions ou affermées			DETTES FINANCIÈRES		
Autres			Emprunts obligataires		
Immobilisations corporelles en cours			Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit		
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés			Dettes financières et autres emprunts		
Immobilisations financières (nettes)			TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (1)			DETTES NON FINANCIÈRES		
ACTIF CIRCULANT			Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Stocks			Autres dettes non financières		
Créances			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		
Trésorerie			TOTAL TRÉSORERIE (4)		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)			TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		
Comptes de régularisation (III)			Comptes de régularisation (III)		
Écarts de conversion actif (IV)			Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E
POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Produits de l'État		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Impôts et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Postifs d'intervention pour compte propre		
as charges		
AL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		
AL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		



I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

I
F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
CPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
CPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes sur les permis de conduire					
Taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes spéciales de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes relatives à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxes d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

II

A

L'assemblée délibérante a voté le budget :
au niveau (1) pour la section d'investissement ;
au niveau (1) pour la section de fonctionnement ;
(2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
(2) vote formel sur chacun des chapitres.
liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
8	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		0,00	0,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) DI 040 = RF 042
(5) DI 041 = RI 041
(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
20	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		0,00	0,00		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) $DI\ 040 = RF\ 042$

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) $DI\ 041 = RI\ 041$

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE						II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A2.1

api	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
1	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi- budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.



comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
042 = RI 040 : DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
8	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EX��CUTION BUDG��TAIRE							II
D��penses d'investissement - Vue d��taill��e							B1
Chapitre / Article	Intitul��	Pr��visions (a)	��missions (b)	Annulations (c)	R��alisations nettes (d=b-c)	Solde pr��visions / r��alisations (a-d)	
chapitre 018	RSA						
chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
chapitre 204	Subventions d'��quipement vers��es						
chapitre 21	Immobilisations corporelles						
total chapitre 22	Immobilisations re��ues en affectation						
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)						
Total des d��penses d'��quipement							
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et r��serves						
total chapitre 13	Subventions d'investissement						
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimil��es (sauf 1688 non budg��taire)						
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - r��gles non personnalis��es)						
total chapitre 26	Participations et cr��ances rattach��es �� des participations						
total chapitre 27	Autres immobilisations financi��res						
Total des d��penses financi��res							
total	Chapitres d'op��rations pour compte de tiers						
Total des d��penses r��elles d'investissement							
total chapitre 040	Op��rations d'ordre de transferts entre sections						
total chapitre 041	Op��rations patrimoniales						
Total des d��penses d'ordre en investissement							
Total des d��penses d'investissement de l'exercice							

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE							II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée							B1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
Solde d'exécution de la section d'investissement							
Total des dépenses de la section d'investissement							

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
chapitre 018	RSA					
chapitre 13	Subventions d'investissement					
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement					
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement						
Total des recettes d'investissement de l'exercice						
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE							II
Recettes d'investissement - Vue détaillée							B2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
Total des recettes de la section d'investissement							



Cet état ne contient pas d'information.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	
	II
	C1

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20250414-D202504142071-BF



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

II
D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
chapitre 011	Charges à caractère général					
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
chapitre 014	Atténuations de produits					
chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)					
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services						
total chapitre 66	Charges financières					
total chapitre 67	Charges spécifiques					
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes						
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement						

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

II
D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
chapitre 013	Atténuations de charges					
chapitre 016	APA					
chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
total chapitre 74	Dotations et participations					
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services						
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes						
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement						



III - ÉTATS FINANCIERS
Bilan (en euros)

III
A

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 032-243200508-20250414-D202504142071-BF

ACTIF	Note	Exercice N		Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
ventions d'investissement versées				
es immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Réseaux et installations de voirie				
Réseaux divers				
Installations techniques, agencements et matériel				
Immobilisations mises en concessions ou affermées				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (1)				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
CRÉANCES				
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne				
Créances sur les redevables et comptes rattachés				
Avances et acomptes versés par la collectivité				
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers				
Créances sur budgets annexes				
Créances sur les autres débiteurs				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				

III - ÉTATS FINANCIERS			III
Bilan (en euros)			A

ACTIF	Note	Exercice N		Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET
AL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)				
TRÉSORERIE				
VEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
PONIBILITÉS				
AUTRES				
TOTAL TRÉSORERIE (III)				
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)				

111

A



III - ÉTATS FINANCIERS				III
Bilan (en euros)				A
FONDS PROPRES ET PASSIF				
Fonds gérés par la collectivité	Note	Exercice N	Exercice N-1	
Fonds sur budgets annexes				
Autres dettes non financières				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)				
TRÉSORERIE				
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE				
TOTAL TRÉSORERIE (4)				
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)				
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)				
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)				



III - ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

III
B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Subventions de l'état				
Subventions de collectivités				
Participations				
Subventions, autres attributions et autres participations				
Subventions et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)				
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes				
Charges de personnel				
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>				
<i>Dont charges sociales</i>				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				



III – ÉTATS FINANCIERS	
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS		III
Balance des comptes		D

n° de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Dettes envers locataires-acquéreurs			701,34	701,34			701,34	701,34		
	Sous Total compte 167			701,34	701,34			701,34	701,34		
	Sous Total compte 16			701,34	701,34			701,34	701,34		
	Total classe 1			701,34	701,34			701,34	701,34		
44571	T.V.A. collectée			711,79	711,79			711,79	711,79		
	Sous Total compte 4457			711,79	711,79			711,79	711,79		
	Sous Total compte 445			711,79	711,79			711,79	711,79		
	Sous Total compte 44			711,79	711,79			711,79	711,79		
	Total classe 4			711,79	711,79			711,79	711,79		
	Total général			1 413,13	1 413,13			1 413,13	1 413,13		

État des Contrôles du Compte Financier

Il des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le


ID : 032-243200508-20250414-D202504142071-BF



00 - ZA COMMUNALITE BASTIDES VAILLONS

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

d'édition : 07/01/2025

Comptable(s)

Isabelle BRUNEL

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

07/01/2025 au

certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations:

DAN Joachim (1032865797-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DU GERS, le 10/01/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

BRUNEL Isabelle (1017896719-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

A MIRANDE, 1e 05/02/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A, le

Parisc E 14/04/25





Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20250414-D202504142071-BF



V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	V
	A

Date d'édition : 07/01/2025

Comptable(s)

Mme Isabelle BRUNEL

du 01/01/2024

Ayant exercé au cours de la gestion

au 07/01/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

ZOLDAN Joachim (1032865797-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
BRUNEL Isabelle (1017896719-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A DDFIP DU GERS, le 10/01/2025

A MIRANDE, le 05/02/2025

A, le

Recevez le 14/04/2

[Handwritten signatures and notes in blue and black ink, including "Boumbou" and "Hugues"]

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 032-243200508-20250414-D202504142071-BF





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour – Jean-Louis Guilhaumon ne participe pas au vote

Code : 20250414/20/7.1

Objet : Budget annexe ZA – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZA, de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'EPCI, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant Il convient cette année d'établir un CFU purement technique pour le budget ZA (déjà clôturé), le SGC ayant finalisé à son niveau des écritures de clôture en 2024.

Après en avoir délibéré et sachant que Monsieur le Président n'a pas pris part au vote, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour, s'agissant du budget annexe ZA :

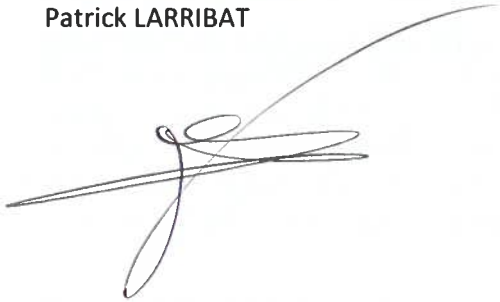
- **d'approuver le Compte Financier Unique 2024, joint en annexe,**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 0 33

Nombre de suffrages exprimés : 0 38

VOTES :

Pour : 0 31

Contre : 0 1

Abstentions : 0 6

Date de convocation : 01/04/2025

Présenté par le Président (1),

A Marciac, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Marciac, le 14/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marciac, le

14/04/2025

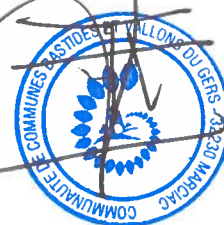
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Handwritten signatures of council members in blue ink. Some legible names include: Carot, Carot, Theys, Doreau, Bouvier, and others. The signatures are scattered across the lower half of the page.

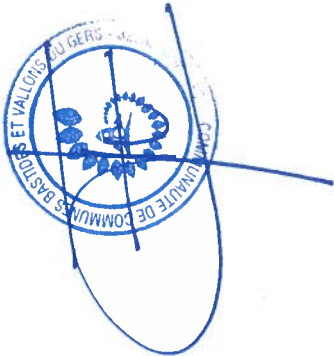


Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
0014	202	824	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	71 070,00	28 830,00	42 240,00	42 240,00	42 240,00
Opération n°0014 Plan Local d'Urbanisme				71 070,00	28 830,00	42 240,00	42 240,00	42 240,00
0015	2313	211	Constructions	12 470,75	0,00	12 470,75	12 470,75	12 470,75
Opération n°0015 Construction école maternelle				12 470,75	0,00	12 470,75	12 470,75	12 470,75
0016	2317	42212	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	92 363,94	87 693,51	4 670,43	3 164,00	3 164,00
Opération n°0016 REHABILITATION PPE PLAISANCE				92 363,94	87 693,51	4 670,43	3 164,00	3 164,00
	21351	020	Bâtiments publics	66 201,00	27 994,91	38 206,09	38 205,70	38 205,70
21 Immobilisations corporelles				66 201,00	27 994,91	38 206,09	38 205,70	38 205,70
Total Dépenses d'investissement				242 105,69	144 518,42	97 587,27	96 080,45	96 080,45
Total Dépenses				242 105,69	144 518,42	97 587,27	96 080,45	96 080,45

Fait à MARCIAC le 20/01/2025

Signature - Cachet



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

S2LO

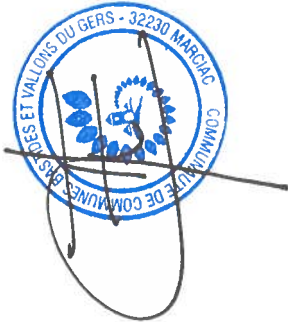
ID : 032-243200508-20250414-D202504142171-BF

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
00019	458100019	89	Dépenses (à subdiviser par mandat)	139 500,00	0,00	-139 500,00	0,00	114 021,90
45 Comptabilité distincte rattach				139 500,00	0,00	-139 500,00	0,00	114 021,90
Total Recettes d'investissement				139 500,00	0,00	-139 500,00	0,00	114 021,90
Total Recettes				139 500,00	0,00	-139 500,00	0,00	114 021,90

Fait à MARCIAC le 03/03/2025

Signature - Cachet



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20250414-D202504142171-BF

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 31 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), 6 abstentions (Gérard Castet, Nathalie Barrouillet, Monique Persillon, Jean-Paul Forment, Pascal Fort, Jean Pagès)

Code : 20250414/21/7.1

Objet : Budget principal – budget primitif 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, par délibération du 24 février 2025, le Conseil communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Considérant que la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025, a eu à se prononcer sur les éléments budgétaires 2025 du Budget principal,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les propositions relatives au budget primitif 2025 du budget principal, conformes aux orientations présentées le 24 février 2025.

Section de fonctionnement (par chapitre – en €)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	989 651,00	013	Atténuation de charges	130 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 139 449,41	70	Vente de produits finis, prestations de service	478 945,14
014	Atténuation de produits	400 014,00	73	Impôts et taxes	4 167 153,66
65	Autres charges de gestion courante	1 722 291,58	74	Dotations, subventions et participations	943 388,00
66	Charges financières	51 813,65	75	Autres produits de gestion courante	5 000,00
67	Charges spécifiques	5 000,00		Total recettes réelles	5 724 586,80
	Total dépenses réelles	6 308 219,64	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 000,00
023	Virement à la section d'investissement	230 281,78		Opérations d'ordre	6 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	170 641,56	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 025 444,18
68	Dotations aux provisions	46 888,00			
	Opérations d'ordre	447 811,34			
	Total général	6 756 030,98		Total général	6 756 030,98

Section d'Investissement (par chapitre – en €) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
13	Subvention d'investissement reçue	2 948,10	10	Dotations, fonds divers et réserves	396 946,01
16	Emprunts - dettes et assimilés	173 500,00	13	Subventions d'investissement reçues	10 000,00
204	Fonds de concours	6 800,00	27	Dépôts et cautionnement versés	600,00
21	Immobilisations corporelles	105 418,70		Total recettes réelles hors opérations	407 546,01
23	Immobilisations en cours	40 150,24		Total recettes opérations d'investissement	195 021,90
27	Autres immobilisations financières	600,00	021	Virement de la section de fonctionnement	230 281,78
	Total dépenses réelles hors opérations	329 417,04	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	170 641,56
	Total dépenses réelles opérations	288 186,75	041	Opérations patrimoniales	23 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 000,00		Opérations d'ordre	423 923,34
041	Opérations patrimoniales	23 000,00			
	Opérations d'ordre	29 000,00			
001	Déficit d'investissement reporté	379 887,46			
	Total général	1 026 491,25		Total général	1 026 491,25

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide par 31 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), 6 abstentions (Gérard Castet, Nathalie Barrouillet, Monique Persillon, Jean-Paul Forment, Pascal Fort, Jean Pagès) :

- d'approuver le budget primitif 2025 du Budget Principal, tel que présenté.
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



IV - ANNEXES	
IV	ARRETE ET SIGNATURES
D	

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents : 033
Nombre de suffrages exprimés : 038
VOTES :
Pour : 037
Contre : 01
Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2025

Présenté par (1) le Président,
A Marciac le 14/04/2025
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Marciac, le 14/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marciac, le

14/04/2025

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : l'Assemblée délibérante.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

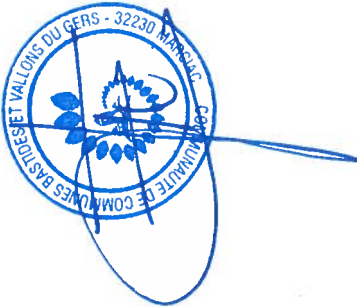


Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	200 000,00	20 701,84	179 298,16	21 103,05	21 103,05
21 Immobilisations corporelles			200 000,00	20 701,84	179 298,16	21 103,05	21 103,05
Total Dépenses d'investissement			200 000,00	20 701,84	179 298,16	21 103,05	21 103,05
Total Dépenses			200 000,00	20 701,84	179 298,16	21 103,05	21 103,05

Fait à MARCIAC le 20/01/2025

Signature - Cachet



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20250414-D202504142271-BF



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/22/7.1

Objet : Budget annexe SPAC – budget primitif 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, par délibération du 24 février 2025, le Conseil communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Considérant que la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025, a eu à se prononcer sur les premiers éléments budgétaires 2025 du budget annexe SPAC,

Considérant que les éléments du budget annexe SPAC 2025 ont été soumis aux membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers le 14 avril 2025 et qu'à l'issue de la présentation les membres de cette assemblée ont émis un avis favorable à l'unanimité ;

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les propositions relatives au budget primitif 2025 du budget SPAC, conformes aux orientations présentées le 24 février 2025.

Section de fonctionnement (par chapitre – en €)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	450 911,07	70	Vente de produits finis, prestations de service	560 758,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 240,00	75	Autres produits de gestion courante	600,00
014	Atténuation de produits	54 000,00	78	Reprises sur amortissements, dépréciations	31 206,37
65	Autres charges de gestion courante	32 221,66		Total recettes réelles	592 564,77
66	Charges financières	51 418,89	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	48 573,96
67	Charges exceptionnelles	7 000,00		Total recettes d'ordre	48 573,96
022	Dépenses imprévues	90 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	563 806,77
	Total dépenses réelles	858 791,62			
023	Virement à la section d'investissement	188 583,88			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	157 570,00			
	Total dépenses Opérations d'ordre	346 153,88			
	Total général	1 204 945,50		Total général	1 204 945,50

Section d'Investissement (par chapitre – en €) :

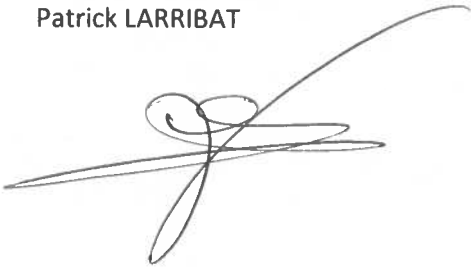
Investissement – Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts - dettes et assimilés	86 300,00	13	Subventions d'investissement reçues	303 100,79
20	Immobilisations incorporelles	184 000,00		Total recettes réelles hors opérations	303 100,79
21	Immobilisations corporelles	302 153,67	021	Virement de la section de fonctionnement	188 583,88
23	Immobilisations en cours	175 103,05	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 570,00
	Total dépenses hors opérations	747 556,72	041	Opérations patrimoniales	58 625,06
21	Immobilisations corporelles - opérations	96 000,00		Total recettes d'ordre	404 778,94
	Total dépenses opérations d'investissement	96 000,00	001	Excédent d'investissement reporté	242 876,01
	Total dépenses réelles	843 556,72			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	48 573,96			
041	Opérations patrimoniales	58 625,06			
	Total dépenses d'ordre	107 199,02			
	Total général	950 755,74		Total général	950 755,74

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) :

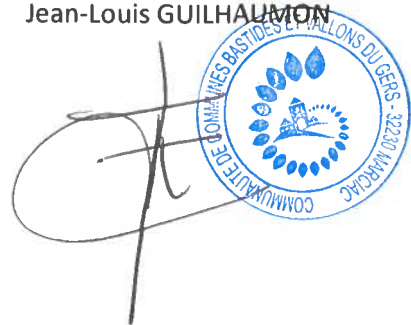
- **d'approuver le budget primitif 2025 du Budget Annexe SPAC, tel que présenté.**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/23/7.1

Objet : Budget annexe SPANC – budget primitif 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, par délibération du 24 février 2025, le Conseil communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Considérant que la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025, a eu à se prononcer sur les premiers éléments budgétaires 2025 du budget annexe SPANC,

Considérant que les éléments du budget annexe SPAC 2025 ont été soumis aux membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers le 14 avril 2025 et qu'à l'issue de la présentation les membres de cette assemblée ont émis un avis favorable à l'unanimité ;

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les propositions relatives au budget primitif 2025 du budget SPANC, conformes aux orientations présentées le 24 février 2025.

Section de fonctionnement (par chapitre – en €)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	10 087,29	70	Vente de produits finis, prestations de service	60 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	78	Reprises sur amortissements, dépréciations	4 429,00
65	Autres charges de gestion courante	2 820,00		Total recettes réelles	64 429,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
	Total dépenses réelles	53 907,29			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	374,35			
	Total dépenses d'ordre	374,35			
002	Déficit de fonctionnement reporté	10 147,36			
	Total général	64 429,00		Total général	64 429,00

Section d'Investissement (par chapitre – en €) :

Investissement – Dépenses			Investissement - Recettes		
21	Immobilisations corporelles	561,20	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	374,35
	Total dépenses réelles hors opérations	561,20		Total recettes d'ordre	374,35
			001	Excédent d'investissement reporté	186,85
	Total général	561,20		Total général	561,20

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard) :

- d'approuver le budget primitif 2025 du Budget Annexe SPANC, tel que présenté.
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**IV**
D

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents : 033
Nombre de suffrages exprimés : 038

VOTES :

Pour : 037

Contre : 01

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2025

Présenté par (1) le Président,
A Marciac le 14/04/2025
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Marciac, le 14/04/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marciac, le

14/04/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'Assemblée délibérante.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 0 33

Nombre de suffrages exprimés : 0 38

VOTES :

Pour : 0 37

Contre : 0 1

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2025

Présenté par le Président (1),

A Marciac, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Marciac, le 14/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marciac, le

14/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/24/7.1

Objet : Budget annexe LAC – budget primitif 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, par délibération du 24 février 2025, le Conseil communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Considérant que la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025, a eu à se prononcer sur les éléments budgétaires 2025 du Budget annexe LAC,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les propositions relatives au budget primitif 2025 du budget LAC, conformes aux orientations présentées le 24 février 2025.

Section de fonctionnement (par chapitre – en €)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	3 700,00	75	Autres produits de gestion courante	6 540,58
65	Autres charges de gestion courante	50,00		Total recettes réelles	6 540,58
	Total dépenses réelles	3 750,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	4 809,42
042	Dot. Aux amort. Des immobilisations	7 600,00			
	Total dépenses d'ordre	7 600,00			
	Total général	11 350,00		Total général	11 350,00

Section d'Investissement (par chapitre – en €) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
21	Immobilisations corporelles	7 600,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	20 182,55
	Total dépenses réelles hors opérations	7 600,00		Total recettes réelles hors opérations	20 182,55
001	Déficit d'investissement reporté	20 182,55	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 600,00
				Total recettes d'ordre	7 600,00
	Total général	27 782,55		Total général	27 782,55

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour et 1 voix contre (Isabelle Blanchard) :

- d'approuver le budget primitif 2025 du Budget annexe LAC, tel que présenté.
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 033

Nombre de suffrages exprimés : 038

VOTES :

Pour : 036

Contre : 01

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2025

Présenté par le Président (1),

A Marciac, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Marciac, le 14/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marciac, le

14/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

The page contains numerous handwritten signatures in black and blue ink. Some signatures are written in blue ink, including the word 'Caret' twice. There are also several blue circular stamps. One stamp is from the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASIDES ET VALLONS DU GERS' with the number '12230 MARCIAC'. Another stamp is partially visible with the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES'. The signatures are scattered across the lower half of the page, some overlapping the stamps.



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), 1 refus de prendre part au vote (Jean Pagès)

Code : 20250414/25/7.1

Objet : Budget annexe Immobilier d'entreprises – budget primitif 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, par délibération du 24 février 2025, le Conseil communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Considérant que la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025, a eu à se prononcer sur les éléments budgétaires 2025 du Budget annexe Immobilier d'entreprises,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les propositions relatives au budget primitif 2025 du budget Immobilier d'entreprises, conformes aux orientations présentées le 24 février 2025.

Section de fonctionnement (par chapitre – en €)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
011	Charges à caractère général	5 900,00	75	Autres produits de gestion courante	34 835,16
65	Autres charges de gestion courante	50,00	76	Produits financiers	0,77
66	Charges financières	3 800,16		Total recettes réelles	34 835,93
	Total dépenses réelles	9 750,16	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 026,00
023	Virement à la section d'investissement	13 104,75		Total recettes d'ordre	14 026,00
68	Dotations aux amortissement et dépréciation	4 368,25	002	Excédent de fonctionnement reporté	541,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 180,00			
	Total dépenses d'ordre	39 653,00			
	Total général	49 403,16		Total général	49 403,16

Section d'Investissement (par chapitre – en €) :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts et dettes assimilées	19 652,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	12 456,74
21	Immobilisations corporelles	1 606,75		Total recettes réelles hors opérations	12 456,74
	Total dépenses réelles hors opération d'investissement	21 258,75	021	Virement de la section de fonctionnement	13 104,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 026,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 180,00
	Total dépenses d'ordre	14 026,00		Total recettes d'ordre	35 284,75
001	Déficit d'investissement reporté	12 456,74			
	Total général	47 741,49		Total général	47 741,49

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide par 36 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard), 1 refus de prendre part au vote (Jean Pagès) :

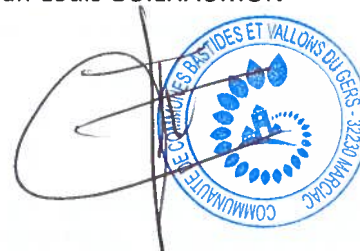
- d'approuver le budget primitif 2025 du Budget annexe Immobilier d'entreprises, tel que présenté.
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES**V****A**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 0 33

Nombre de suffrages exprimés : 0 33

VOTES :

Pour : 0 37

Contre : 0 1

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2025

Présenté par le Président (1),

A Marciac, le 14/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Marciac, le 14/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marciac, le

14/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/26/7.1

Objet : Budget annexe ZAE Cagnan – budget primitif 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, par délibération du 24 février 2025, le Conseil communautaire a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, par 29 voix pour et 4 abstentions,

Considérant que la Commission des Finances, réunie le 17 mars 2025, a eu à se prononcer sur les éléments budgétaires 2025 du Budget annexe ZAE Cagnan,

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les propositions relatives au budget primitif 2025 du budget Immobilier d'entreprises, conformes aux orientations présentées le 24 février 2025.

Section de fonctionnement (par chapitre – en €)

Fonctionnement – Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
65	Autres charges de gestion courante	20,00	70	Produits des services, domaine et vente	11 749,84
66	Charges financières	3 592,31	75	Autres produits de gestion courante	24 581,00
	Total dépenses réelles	3 612,31		Total recettes réelles	36 330,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 676,72	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 958,19
043	Opérations patrimoniales	3 592,31	043	Opérations patrimoniales	3 592,31
	Total dépenses d'ordre	287 269,03		Total recettes d'ordre	254 550,50
	Total général	290 881,34		Total général	290 881,34

Section d'Investissement (par chapitre – en €) :

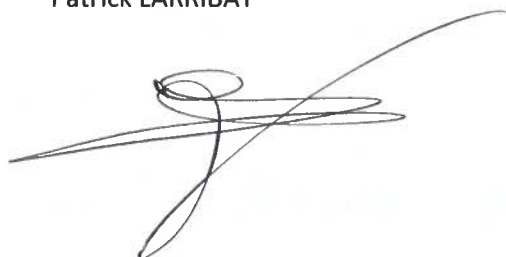
Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
16	Emprunts et dettes assimilées	15 520,00	16	Emprunts et dettes assimilés	104 994,53
	Total dépenses réelles hors opérations	15 520,00		Total recettes réelles hors opérations	104 994,53
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	250 958,19	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	283 676,72
	Total dépenses d'ordre	250 958,19		Total recettes d'ordre	283 676,72
001	Déficit d'investissement reporté	122 193,06			
	Total général	388 671,25		Total général	388 671,25

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) :

- d'approuver le budget primitif 2025 du Budget annexe ZAE Cagnan, tel que présenté.
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/27/7.1

Objet : Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Lac » au titre de l'exercice 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu les délibérations du 14 avril 2025 par lesquelles le conseil communautaire a adopté les budgets primitifs 2025 du budget principal et du budget annexe « Lac »,

Considérant que, pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « Lac », il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Lac »,

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 6 540,58 € au titre de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) :

d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 6 540,58 € vers le budget annexe « Lac » au titre de l'exercice 2025.

- **d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

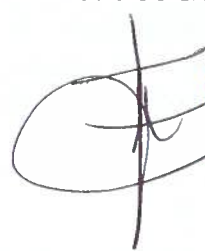
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/28/7.1

Objet : Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAE Cagnan » au titre de l'exercice 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu les délibérations du 14 avril 2025 par lesquelles le conseil communautaire a adopté les budgets primitifs 2025 du budget principal et du budget annexe « ZAE Cagnan »,

Considérant que, pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « ZAE Cagnan », il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « ZAE Cagnan »,

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 9 061,00 € en fonctionnement et de 15 520,00 € en investissement au titre de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour, 1 voix contre (Isabelle Blanchard) :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre d'un montant de 9 061,00 € en fonctionnement et de 15 520,00 € en investissement au titre de l'exercice 2025, vers le budget annexe « ZAE Cagnan».**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : 37 voix pour, 1 abstention (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/29/7.1

Objet : Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Marciac – Plaisance – Subvention au titre de l'année 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 24 février 2025 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2025,

Vu la délibération du 14 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal,

Considérant que, pour mener à bien l'action sociale de la communauté de communes, les crédits relatifs à l'attribution d'une subvention au CIAS de Marciac – Plaisance ont été inscrits au budget primitif 2025 pour un montant de 140 000,00 €, sachant qu'une aide complémentaire pourra être envisagée en fin d'exercice.

Il est proposé de maintenir le versement d'une subvention au budget du CIAS pour assurer le fonctionnement de son service d'aide à domicile – SAAD, à hauteur de 140 000,00 € en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour et 1 abstention (Isabelle Blanchard) :

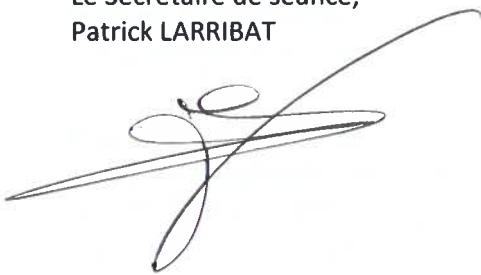
- **d'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant de 140 000 € au CIAS Marciac-Plaisance pour le fonctionnement de son SAAD - Service d'aide à domicile ;**
- **d'autoriser le versement de cette subvention de manière fractionnée au cours de l'année 2025, le solde devant être versé au plus tard le 31 décembre 2025,**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : Unanimité

Code : 20250414/30/7.5

Objet : Adhésion à l'ADDA – 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que l'Association Départementale pour le Développement des Arts du Gers, pour développer et mettre en œuvre ses projets culturels en complémentarité des actions portées au niveau national et régional, bénéficie du soutien du Conseil départemental et de la DRAC,

Considérant que, par ailleurs, l'ADDA du Gers sollicite l'appui financier des collectivités territoriales, par le biais d'une adhésion au titre de l'année 2025 dont le montant est établi sur la base de 0,25 € par habitant pour les établissements publics de coopération intercommunale disposant de la compétence culturelle, au-delà de celle de la gestion d'équipements culturels,

Considérant que par courrier en date du 18 février 2025, l'ADDA du Gers a sollicité, dans ce sens, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant, enfin, que l'action de cette association au niveau du territoire de Bastides et Vallons du Gers répond aux besoins des habitants et s'inscrit dans l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires à la charge de l'EPCI,

Il est proposé aux élus communautaires de valider l'adhésion de l'EPCI à l'ADDA du Gers, pour l'année 2025, pour un montant estimé à 1 816,00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de valider l'adhésion de l'EPCI à l'Association Départementale pour le Développement des Arts du Gers ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document et à donner toute instruction se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : Unanimité

Code : 20250414/31/5.3

Objet : Le Contrat Local de Santé : point d'étape et représentation de l'EPCI au sein des instances de pilotage

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, signé le 4 février 2025, le Contrat Local de Santé est désormais dans sa phase opérationnelle,

Considérant que les instances de gouvernance et de travail se déclinent de la manière suivante :

- un comité de pilotage et un comité de pilotage restreint
- un comité technique
- des groupes de travail thématique

Considérant qu'au-delà du diagnostic local de santé, ces différentes instances devront d'ici la fin de l'année 2025 produire et valider un plan d'actions visant à répondre aux besoins de la population en matière de santé et d'accès aux soins.

Considérant que dans ce cadre, les membres du Comité de pilotage restreint, réunis le 14 mars 2025, ont souhaité que chaque EPCI concerné puisse désigner, en son sein, un élu « Référent Santé ».

Considérant la proposition de désigner Madame Dominique Dumont comme représentante de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au sein des instances du CLS,

Après en avoir délibéré et sur la base des candidatures reçues, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de désigner Madame Dominique Dumont en qualité de « Référent Santé » de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, pour représenter l'EPCI au sein des instances du CLS.**
- **d'autoriser le Président à signer tout document et à donner toute instruction se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : Unanimité

Code : 20250414/32/5.3

Objet : Démission de Madame Muriel Devilloni de ses fonctions d'élue municipale au sein du conseil municipal de Plaisance et de tout autre mandat

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le 28 janvier 2025, les élus communautaires ont été informés de la décision de Madame Muriel Devilloni, conseillère municipale au sein du conseil municipal de la Commune de Plaisance et élue communautaire au sein de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, de démissionner de sa fonction au sein du conseil municipal et, par voie de conséquence, de sa fonction au sein du conseil communautaire.

Considérant que suite à cette décision, Monsieur Patrick CAPMARTIN a remplacé Madame Devilloni au sein du conseil communautaire en qualité d'élue communautaire.

Considérant, par ailleurs, que les élus communautaires ont été invités à se porter candidats pour remplacer Madame Devilloni au sein des instances de l'EPCI.

Considérant les candidatures de Madame De Resseguier, de Monsieur Larribat et de Monsieur Fitan pour remplacer Madame Devilloni.

Après en avoir délibéré et sur la base des candidatures reçues pour assurer le remplacement de Madame Devilloni au sein des différentes instances de l'EPCI, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de valider la candidature de :**
 - o **Madame De Resseguier pour siéger au sein de la Commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires ;**
 - o **de Monsieur Larribat pour siéger au sein de la Commission Travaux :**
 - o **de Monsieur Fitan, pour siéger au sein de la Commission Assainissement.**
- **d'autoriser le Président à signer tout document et à donner toute instruction se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : Unanimité

Code : 20250414/33/5.3

Objet : Renouvellement de la Commission locale de l'eau du SAGE Adour Amont

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que par courrier en date du 16 mars 2025, Monsieur Pierre Brau-Nogue, Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour Amont, informait les présidents d'EPCI et les maires des communes membres, des dispositions relatives à la composition de la CLE et aux conditions du renouvellement de ses membres.

Considérant qu'en juin 2025, conformément à l'article R.212-31 du code de l'environnement, au terme de six ans de mandat, la CLE doit être renouvelée. Il convient d'ajuster sa composition si nécessaire et de procéder à nouveau à la désignation du collège des élus.

Considérant que dans ce cadre, l'EPCI est sollicité pour :

- confirmer sa volonté de participer aux travaux de la CLE du SAGE Adour Amont
- désigner parmi les élus communautaires son représentant.

et qu'il dispose de deux mois à compter de la réception du courrier transmis par Monsieur le Président de la CLE du SAGE Adour Amont pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de confirmer sa volonté de participer aux travaux de la CLE du SAGE Adour Amont**
- **de confirmer Monsieur Bertin en qualité de représentant de l'EPCI au sein de la CLE du SAGE Adour Amont,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document et à donner toute instruction se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : Unanimité

Code : 20250414/34/3.5

Objet : Validation des tarifs pour le séjour Ados « Projet mobilité, à la découverte de Toulouse »

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le 24 février 2025, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les élus communautaires ont donné leur aval pour l'organisation d'un séjour Ados à Toulouse, suivant ainsi l'avis favorable émis pour ce projet par les membres de la Commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires.

Considérant que ce projet « mobilité » concerne les Espaces Jeunes de Marciac et de Plaisance et qu'il consiste en un séjour découverte de la ville de Toulouse en utilisant les transports en commun (bus, train, métro).

Considérant qu'il se déroulera du 16 au 18 Avril 2025 et sera l'occasion pour les vingt jeunes participants de :

- visiter les grands sites toulousains, les quartiers historiques, la Halle de la Machine, le Muséum d'histoire naturelle,
- vivre une soirée au théâtre des 3T.

Considérant que le budget et le financement de ce projet sont les suivants :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel	Nature des recettes	Montant prévisionnel
Alimentation – repas	500 €	Participations des usagers	1 910 €
Fournitures éducatives	50 €	Participation MSA	500 €
Trousse de secours	20 €	Participation CAF	871,78 €
Hébergement	1 012 €	Autofinancement EPCI	178,52 €
Transports	1 040,30 €	Mise à disposition du personnel	898,62 €
Frais de sorties culturelles	838 €		
Valorisation rémunération agents	898,62 €		
Total	4 358,92 €		4 358,92 €

Considérant que s'agissant de la participation des familles, les tarifs proposés en fonction des quotients familiaux sont les suivants :

Quotient Familial Tranche 1 (0-531)	80 €
Quotient Familial Tranche 2 (532/899)	90 €
Quotient Familial Tranche 3 (900 et +)	100 €

A l'issue de cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le « Projet mobilité, à la découverte de Toulouse », tel que présenté,
- de valider la proposition de grille tarifaire, sachant qu'elle sera modulée à la baisse en fonction des aides financières dont pourra bénéficier la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers de la part de la CAF et de la MSA, sollicitées dans le cadre de ce projet,
- d'autoriser le Président à donner toute instruction se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : Unanimité

Code : 20250414/35/3.5

Objet : Validation des tarifs pour le séjour Ados « Découverte du milieu montagnard en Occitanie »

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le 24 février 2025, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les élus communautaires ont donné leur aval pour l'organisation d'un séjour Ados dans les Pyrénées, au refuge de haute montagne Wallon Marcadau, suivant ainsi l'avis favorable émis pour ce projet par les membres de la Commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires.

Considérant que ce projet fait suite au séjour en autonomie, organisé durant l'été 2024, à Bagnères-de-Bigorre.

Considérant qu'il concerne les Espaces Jeunes de Marciac et de Plaisance et consiste à proposer à 14 adolescents de 11 à 17 ans, inscrits dans ces structures, de découvrir la moyenne et haute montagne par le biais de la randonnée.

Considérant qu'il se déroulera du 17 au 18 juillet 2025 et sera l'occasion pour les jeunes de se retrouver autour :

- du vivre-ensemble et de la cohésion de groupe,
- de l'observation de son environnement et de l'attention à l'autre.

Considérant que le budget et le financement de ce projet sont les suivants :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel	Nature des recettes	Montant prévisionnel
Alimentation – repas	720,00 €	Participations des usagers	1 080,00 €
Fournitures éducatives	50,00 €	Participation MSA et autres	493,43 €
Trousse de secours	20,00 €	Participation CAF	908,27 €
Transports	1 120,00 €	Autofinancement EPCI	1 093,61 €
Valorisation rémunération agents	1 401,31€		
Total	3 575,31 €		3 575,31 €

Considérant que s'agissant de la participation des familles, les tarifs proposés en fonction des quotients familiaux sont les suivants :

Quotient Familial Tranche 1 (0-531)	60 €
Quotient Familial Tranche 2 (532/899)	70 €
Quotient Familial Tranche 3 (900 et +)	80 €

A l'issue de cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le « Projet découverte du milieu montagnard en Occitanie », tel que présenté,
- de valider la proposition de grille tarifaire, sachant qu'elle sera modulée à la baisse en fonction des aides financières dont pourra bénéficier la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers de la part de la CAF et de la MSA, sollicitées dans le cadre de ce projet,
- d'autoriser le Président à donner toute instruction se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
 Patrick LARRIBAT



Le Président,
 Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : Unanimité

Code : 20250414/36/7.1

Objet : Répartition du temps de travail des agents entre le budget principal, le budget SPAC et le budget SPANC– année 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant qu'en décembre 2014, dans le cadre de l'élaboration des différents budgets primitif 2015 de la communauté de communes, un premier travail a été engagé afin :

- d'affiner la répartition des charges salariales des agents dont les missions sont réparties partiellement sur les budgets annexes SPAC (service public d'assainissement collectif) et SPANC (service public d'assainissement non collectif).
- de fixer les modalités de répartition, entre le budget principal et ses budgets annexes, des charges salariales des agents assurant des missions relevant de budgets différents. Ont ainsi été concernés :
- les agents du Pôle Technique assurant une partie de leurs missions au sein du SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif),

- les agents du Pôle Technique assurant une partie de leurs missions au sein du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),
- les agents du Pôle Administration générale assurant la gestion administrative des dossiers relevant du SPAC ou du SPANC.

Considérant que depuis, afin de tenir compte des modifications intervenues dans l'organisation du temps de travail de certains de ces agents ainsi que de l'évolution du tableau des emplois, la clé de répartition est révisée chaque année.

Considérant que cette révision, présentée pour avis aux membres :

- de la Commission Ressources humaines, le 21/01/2025,
- de la Commission Assainissement, le 23 janvier 2025,
- du conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, le 10 février 2025.

a reçu, dans les trois cas, un avis favorable à l'unanimité. Cette proposition est soumise, pour validation, au conseil communautaire sur la base des informations suivantes :

Considérant que la proposition de clé de répartition pour l'année 2025 est la suivante :

Agent	% budget principal	% budget annexe SPAC	% budget annexe SPANC
Responsable Services Techniques	45	45	10
Secrétariat	35	30	35
Agent technique 1	20	80	0
Agent technique 2	20	80	0
Agent technique 3	20	20	60
Agent technique 4	100	0	0
Agent technique 5	90	10	0
Agent technique 6	90	10	0
Responsable Service Finances	90	5	5
Agent comptable	70	15	15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la répartition des charges de personnel entre les différents budgets telle que présentée en séance.
- d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 14 avril 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Monique Persillon, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat (arrivé à 18 h 20), Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot (arrivé à 18 h 25), Raymond Quereilhac, Sandie Lefetz, Claude Barbe, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Olivier Bonnafont (donne pouvoir à Romain Duport), Jean-Luc Meillon (donne pouvoir à Pierre Barnadas), Géraldine Cossou-Pery (donne pouvoir à Jean-Louis Guilhaumon), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Gérard Castet), Maryse Garcia, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Gérard Lille (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nicole Despouy, Alain Audirac

Conseillers communautaires suppléants avec voix délibérante : Christian Duffau

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 30 jusqu'à 18 h 25, 32 à partir de 18 h 25 (36 voix jusqu'à 18 h 25, 38 à partir de 18 h 25)

Vote : 37 voix pour, 1 abstention (Isabelle Blanchard)

Code : 20250414/37/3.5

Objet : Evolution du tarif de l'eau au titre de l'assainissement, en tenant compte de la réforme des redevances Agence de l'Eau

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le 3 décembre 2024, les membres du Conseil d'exploitation ont émis un avis favorable sur l'évolution du prix de l'eau au titre de l'assainissement. L'hypothèse retenue était de proposer une augmentation de 0,15 centimes d'euros du m³.

Considérant que soumise à l'avis des membres de la Commission Assainissement-Environnement, réunis le 23 janvier 2025, cette proposition a reçu un avis de principe favorable.

Considérant, pour autant, que les membres de la Commission ont souhaité que la question soit à nouveau évoquée par les membres du Conseil d'exploitation, compte tenu de l'impact que peut avoir la réforme des redevances Agence de l'Eau, applicable depuis le 1^{er} janvier 2025.

Considérant que, réunis à nouveau le 10 février 2025, les membres du Conseil d'Exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers ont été invités à se prononcer sur la base de la simulation de l'impact des hypothèses d'évolution du tarif de l'eau au titre de l'assainissement, croisées avec les effets de la réforme des redevances Agence de l'Eau sur la facture de l'eau à compter du 1er janvier 2025.

Considérant que sur la base des simulations analysées, les membres du Conseil du Conseil d'Exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers, à l'unanimité, se sont prononcés favorablement pour une augmentation du tarif de l'eau au titre de l'assainissement de 0,15 centimes d'euros le m³. Ils proposent ainsi que le prix du m³ ht passe de 1 € à 1,15 €.

Après en avoir délibéré et sur la base de cette présentation, le Conseil communautaire décide par 37 voix pour, 1 abstention (Isabelle Blanchard) :

- de valider l'évolution du prix de l'eau au titre de l'assainissement telle que proposée par les membres du Conseil d'Exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers ;
- de valider le passage de ce prix de 1 € à 1,15 € ht du m³ d'eau ;
- d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON

